



Rapport d'activité **2023**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU GARD





Le Conseil départemental

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

46 élus

Organe délibérant, il comporte deux fois plus de conseillers (46) que le département compte de cantons (23) car il est organisé en binômes femme/homme. Il est élu, lors d'élections départementales, au scrutin binominal paritaire majoritaire à deux tours.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Elle est élue pour six ans par les Conseillers départementaux de l'Assemblée. Elle exerce le pouvoir exécutif. Elle est également l'autorité des services départementaux.

LA COMMISSION PERMANENTE

46

conseillers départementaux délibèrent sur les affaires courantes.

LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

3 700*

* dont 463 assistants familiaux

agents préparent et mettent en œuvre les décisions du Conseil départemental et de la Commission permanente. Les services sont organisés en quatre directions générales adjointes : Ressources internes, Solidarités, Développement et cadre de vie, Mobilité et logistique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Présidente et Vice-présidents :

Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente

Carole Bergeri,
Questeur, déléguée à l'Europe et à la politique contractuelle territoriale

Christophe Serre,
1^{er} Vice-président, délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées

Bérengère Noguier,
Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité

Patrick Malavieille,
Vice-président délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique

Nathalie Nury,
Vice-présidente déléguée à l'Éducation et aux collèges

Christian Bastid,
Vice-président délégué à l'Habitat, au logement et au renouvellement urbain

Maryse Giannaccini,
Vice-présidente déléguée à la Protection de l'enfance, à la petite enfance et au soutien à la parentalité

Martin Delord,
Vice-président délégué aux Infrastructures routières

Hélène Meunier,
Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire

Olivier Gaillard,
Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire

Cathy Chaulet,
Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire

Rémi Nicolas,
Vice-président délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi

Amal Couvreur,
Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville

Bruno Pascal,
Vice-président délégué à l'Attractivité des territoires

Solidarités

Développement
et cadre de vie

Mobilité et logistique

Ressources
internes



Délégations

Isabelle Fardoux-Jouve,
Conseillère départementale déléguée à l'Égalité femme - homme et à la lutte contre les discriminations

Vincent Bouget,
Conseiller départemental délégué aux Sports

- P 2 Le Conseil départemental
- P 3 Sommaire
- P 4 Les 46 Conseillers départementaux du Gard
- P 6 Le mot de la Présidente

08

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin

- P 9 Soutenir l'activité et l'emploi
- P 9 Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- P 12 Faire du logement une priorité
- P 14 Soutenir les parents de la naissance à l'adolescence
- P 16 Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'autonomie des personnes handicapées
- P 19 Favoriser la réussite de tous les jeunes
- P 22 Garantir l'égalité femme - homme
- P 23 Aider les plus vulnérables

24

Protéger notre santé et notre qualité de vie

- P 25 Une agriculture durable pour une alimentation de qualité
- P 28 Réussir la transition écologique
- P 31 Construire une destination touristique d'exception
- P 32 Aménager les territoires aux côtés des communes
- P 34 Gestion et prévention des risques
- P 36 Militer pour la culture pour tous
- P 39 Développer la lecture publique sur l'ensemble du Gard
- P 40 Le sport pour tous
- P 42 S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

43

Relier les personnes et les territoires

- P 44 Soutenir une vie associative de proximité
- P 45 Mieux circuler et se déplacer
- P 46 Connecter chacun au très haut débit
- P 47 Garantir et simplifier les services de proximité
- P 48 Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

51

Ressources internes

- P 52 Accompagner la collectivité dans ses démarches institutionnelles et juridiques
- P 54 Préserver durablement les finances du Conseil départemental
- P 55 Moderniser et protéger le système d'information et les usages numériques
- P 56 Protéger les données personnelles
- P 57 La collectivité prend soin de ses agents
- P 60 Des agents au service de tous
- P 62 Entretien et valoriser notre patrimoine bâti et notre parc de matériel

La Présidente et les vice-présidents



Françoise LAURENT-PERRIGOT
Quissac
Présidente



Christophe SERRE
Pont-Saint-Espirit
1^{er} Vice-président

Délégué à l'Autonomie des personnes âgées et handicapées



Carole BERGERI
Pont-Saint-Espirit
Questeur

Déléguée à l'Europe et à la politique contractuelle territoriale



Bérangère NOGUIER
Uzès
Vice-présidente

Déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité



Patrick MALAVIEILLE
La Grand Combe
Vice-président

Délégué à la Culture, au patrimoine, à l'éducation artistique



Nathalie NURY
Roquemaure
Vice-présidente

Déléguée à l'Éducation et aux collèges



Christian BASTID
Nîmes 2
Vice-président

Délégué à l'Habitat, au logement et au renouvellement urbain



Maryse GIANNACCINI
Calvisson
Vice-présidente

Délégué à la Protection de l'enfance, à la petite enfance et au soutien à la parentalité



Martin DELORD
Le Vigan
Vice-président

Délégué aux Infrastructures routières



Hélène MEUNIER
Le Vigan
Vice-présidente

Déléguée à la Lecture publique et à l'économie sociale et solidaire



Olivier GAILLARD
Quissac
Vice-président

Délégué à l'Aménagement du territoire



Cathy CHAULET
Roquissac
Vice-présidente

Déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire



Rémi NICOLAS
Marguerittes
Vice-président

Délégué à l'Insertion et à l'accès à l'emploi



Amal COUVREUR
Nîmes 2
Vice-présidente

Déléguée à la Politique de la ville



Bruno PASCAL
Vauvert
Vice-président

Délégué à l'Attractivité des territoires

Les 46 Conseillers départementaux du Gard



LA GRAND'COMBE



Isabelle FARDOUX-JOUVE

Députée à l'Égalité femme-homme et à la Lutte contre les discriminations



Patrick MALAVIEILLE

Vice-président

ROUSSON



Cathy CHAULET

Vice-présidente



Ghislain CHASSARY

PONT-SAINT-ESPRIT



Carole BERGERI

Questeur



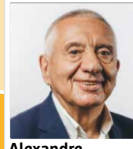
Christophe SERRE

1^{er} Vice-président

BAGNOLS-SUR-CÈZE



Sylvie NICOLLE



Alexandre PISSAS

ROQUEMAURE



Nathalie NURY

Vice-présidente



Patrick SCORSONE

UZÈS



Bérengère NOGUIER

Vice-présidente



Denis BOUAD

REDESSAN



Muriel DHERBECOURT



Gérard BLANC

QUISSAC



Françoise LAURENT-PERRIGOT

Présidente



Olivier GAILLARD

Vice-président

CALVISSON



Maryse GIANNACCINI

Vice-présidente



Marc LARROQUE

MARGUERITES



Valérie GUARDIOLA



Rémi NICOLAS

Vice-président

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON



Pascale BORIES



Rémy BACHEVALIER

CALVISSON



Maryse GIANNACCINI

Vice-présidente



Marc LARROQUE

VAUVERT



Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Bruno PASCAL

Vice-président

BEAUCAIRE



Élisabeth MONDET



Jean-Pierre FUSTER

SAINT-GILLES



Huguette SARTRE



Eddy VALADIER

AIGUES-MORTES



Laurence BARDUCA FAUQUET



Robert CRAUSTE

- Groupe Républicain, Socialiste et Écologiste
- Groupe Communiste
- Groupe Territoires Citoyens
- Groupe Le Bon Sens Républicain
- Groupe UDI Centre et Indépendants
- Rassemblement National

Le mot de la Présidente

L'année 2023 a été marquée par de nombreux défis auxquels notre territoire a dû faire face. Bien que nous soyons sortis de la crise sanitaire, les conséquences sociales et psychologiques persistent, notamment chez nos jeunes et chez les plus fragiles d'entre nous.

Par ailleurs, les conflits géopolitiques internationaux et le changement climatique ont engendré de nouveaux défis majeurs pour notre département comme pour l'ensemble des nations.

Face à ces enjeux cumulés qui s'ajoutent aux problématiques structurelles de notre département, telles que la pauvreté, le vieillissement de la population ou les disparités territoriales, le Conseil départemental a répondu présent avec détermination.

Notre action s'est articulée, conformément à nos engagements politiques, autour de trois grands axes : soutenir et accompagner les plus fragiles, protéger notre santé et notre qualité de vie, et relier les territoires et les personnes.

Tout au long de l'année, nous avons concrétisé nos intentions par des actions fortes.

Le déploiement du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027 et la création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement illustrent notre volonté de renforcer notre soutien aux plus vulnérables.

Pour cela, nous avons également renforcé notre accompagnement des professionnels de l'aide à domicile et du secteur médico-social.

Dans le domaine de l'environnement, priorité majeure, nous avons adopté les nouvelles étapes de notre démarche « Eau et climat » pour garantir l'accès à une ressource en eau en quantité et de qualité. Nous avons également réduit de 14 % le bilan carbone de la collectivité.

Enfin, soucieux de favoriser le lien social et territorial, nous avons adopté de nouveaux schémas pour les enseignements artistiques et



Françoise Laurent-Perrigot
Présidente du Conseil départemental du Gard

les sports, tout en expérimentant des dispositifs innovants comme le Réseau social d'insertion.

Cette année riche en réalisations n'aurait pu être possible sans la mobilisation de tous. Je tiens à saluer l'engagement sans faille des agents du Conseil départemental, qui donnent vie à notre projet au quotidien.

Je remercie également l'ensemble des élus pour leur contribution à cette intelligence collective indispensable pour répondre aux enjeux complexes de notre territoire.

En 2024 et au-delà, nous resterons déterminés à convaincre plutôt qu'à imposer, à l'écoute de tous, dans le respect de la diversité de nos territoires. C'est unis que nous relèverons les défis à venir, pour un Gard plus solidaire et durable.

Trois axes prioritaires

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
- Protéger notre santé et notre qualité de vie
- Relier les personnes et les territoires

Ces trois axes sont déclinés en 22 engagements qui sont précisément exposés dans le présent rapport.

Les 4 premiers projets du mandat

- La création des «Maisons» du Conseil départemental. Ce réseau de sites avancés de la collectivité sur les territoires doit assurer les services au plus près des usagers pour en faciliter l'accès aux Gardoises et aux Gardois. Les premières Maisons ont ouvert en mai 2023.
- La mise en place d'un Conseil départemental des jeunes (CDJ), projet lancé dès la rentrée scolaire 2022/2023. Ce CDJ assure une représentativité de tous les cantons et de tous les collèges publics avec des jeunes élus parmi des élèves de 5^e et 4^e.
- La modernisation du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental, avec l'aboutissement d'une première phase de travaux en 2023.
- La création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement au 1^{er} janvier 2023 qui permet au Conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.

Des schémas renouvelés ou créés

La collectivité s'est donnée les moyens de porter les orientations des différents schémas adoptés en 2023 :

- Schéma des mobilités
- Schéma des sports
- Schéma des enseignements artistiques

D'autres schémas ont été préparés en vue d'une adoption en 2024 :

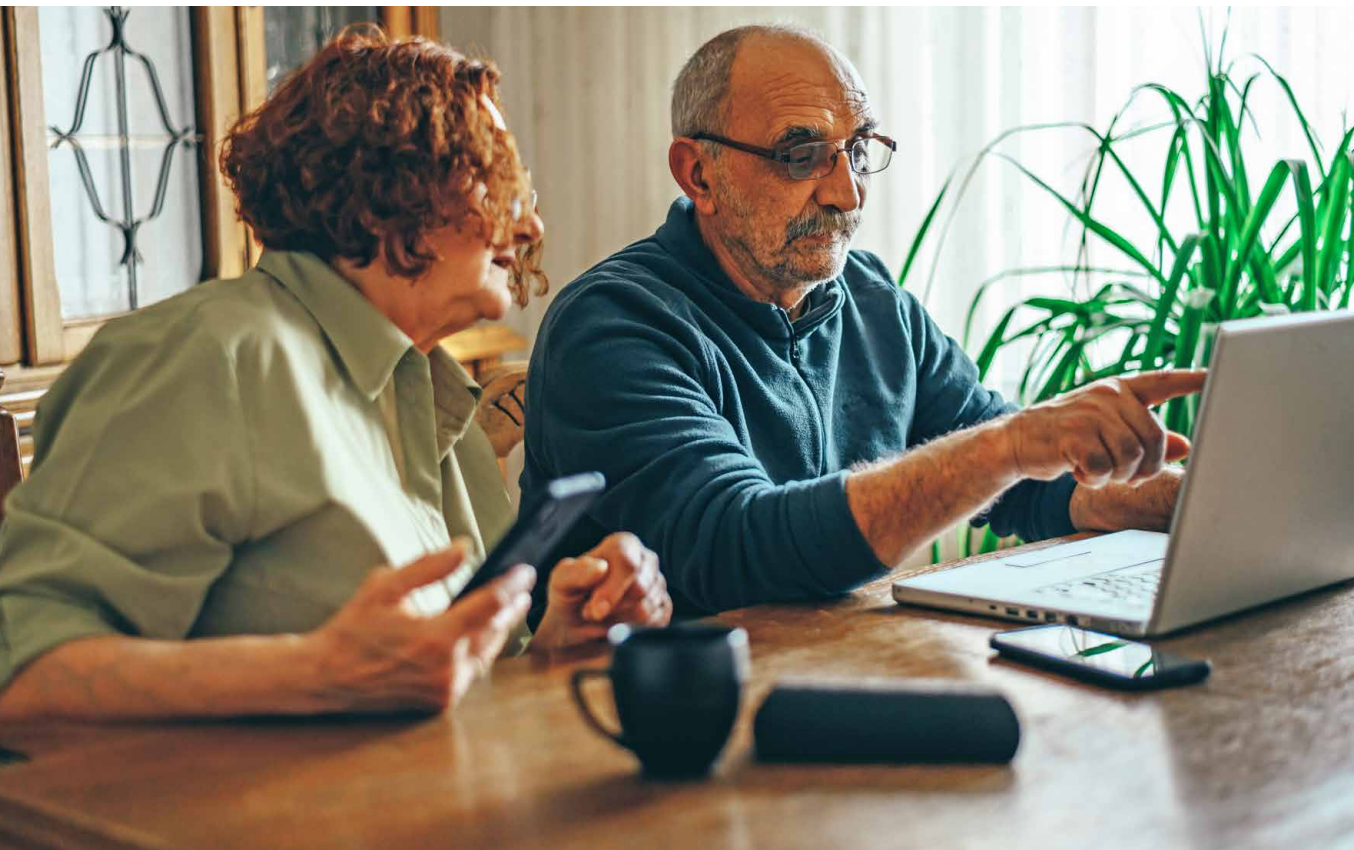
- Schéma de l'économie sociale et solidaire
- Schéma de la lecture publique

Depuis le début du mandat, signalons l'adoption et la mise en oeuvre des schémas suivants :

- Schéma des solidarités sociales
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma des dessertes forestières

Ces schémas départementaux largement concertés donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en oeuvre pour répondre à chaque situation.

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin



L'année 2023 a été marquée par la première année de mise en œuvre du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027, adopté le 18 novembre 2022. Ce schéma présente les orientations et les objectifs stratégiques et opérationnels du Conseil départemental dans le cadre des politiques publiques en faveur de la petite enfance et l'enfance, de l'insertion et l'emploi, des personnes âgées et en situation de handicap, du logement, de la politique de la ville et du développement social ou encore de l'Économie sociale et solidaire.

L'année 2023 a également été marquée par l'élaboration et la co-construction du 1^{er} Schéma de l'Économie sociale et solidaire (ESS) au travers d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'ESS, des élus et des agents des directions du Conseil départemental.

Soutenir l'activité et l'emploi

Le soutien à l'activité et à l'emploi constitue un enjeu à la fois économique, patrimonial et environnemental de premier ordre pour le Conseil départemental. Privé de possibilités d'intervention directe en raison de la loi NOTRe lui ayant retiré la compétence économie, le Conseil départemental irrigue cependant de manière forte le tissu économique local par ses investissements directs et par son

soutien massif aux opérations d'investissement portées par les communes, intercommunalités ou bailleurs sociaux.

Ainsi, s'agissant par exemple des Contrats territoriaux (167 signés en 2023), l'intervention du Conseil départemental a engendré en 2023 près de 90 M€ de travaux sur tout le territoire permettant de soutenir l'activité avec un fort levier sur l'économie locale.



Rémi Nicolas,
Vice-président
délégué à l'Insertion
et à l'accès à l'emploi

Mener une politique d'insertion au service de l'emploi



L'orientation « bien vivre dans le Gard – être autonome par l'activité » du Schéma des solidarités sociales 2022-2027 présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

L'offre d'insertion développée par le Conseil départemental constitue un ensemble d'actions dont la diversité et la complémentarité, permettent d'offrir à chaque personne un accompagnement adapté à son parcours professionnel et à ses besoins sociaux.

La contractualisation avec l'État - dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019-2021 - a été prolongée en 2023 et l'engagement du Conseil départemental pour le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) sont venus renforcer ses politiques d'insertion.

MENER UNE POLITIQUE D'INSERTION AU SERVICE DE L'EMPLOI

Des actions en faveur des bénéficiaires du RSA

Les actions d'insertion et d'accompagnement sont destinées aux bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) éloignés de l'emploi, inscrits ou non à Pôle emploi (France Travail depuis le 1^{er} janvier 2024). Elles ont pour objectif la levée des freins sociaux et périphériques à l'emploi. Elles garantissent un accompagnement individuel et/ou collectif permettant de nouer des liens sociaux et de lever des freins en vue d'une insertion professionnelle.

• Les relais emploi en zone rurale

Le réseau des relais emploi délivre une offre de premier niveau pour l'insertion professionnelle et l'accès aux droits. Les 11 relais emploi couvrent un territoire d'intervention de 166 communes, en majeure partie situées en zone rurale, soit 45 points d'accueil de proximité du public.

• La garantie d'activité départementale - Agir pour son avenir professionnel

Ce dispositif soutient le retour à l'activité des bénéficiaires du RSA inscrits ou non à Pôle emploi, nouvellement entrés dans le RSA. Il intervient pour lever les freins socio-professionnels à l'emploi, tels que l'accès au numérique, la mobilité ou la santé.

• L'expérimentation d'un réseau social insertion

En 2023, l'équipe du Service public pour l'insertion et l'emploi (SPIE) a travaillé sur un projet de réseau social insertion mis en ligne en décembre sur Facebook. Intitulé « La minute insertion Gard », il apporte des informations pratiques aux bénéficiaires du RSA et permet un accès privé pour trouver de l'information et poser des questions en toute confidentialité.

• Le diagnostic de l'offre d'insertion

Un état des lieux de l'offre d'insertion départementale en direction des partenaires et opérateurs du Gard ainsi qu'une cartographie ont été lancés. Ils permettront de mieux connaître les structures proposant une offre d'insertion tournée vers la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA.

• Le soutien à la formation des bénéficiaires du RSA

« Ouiform » est une plate-forme informatique de positionnement en formation pour les professionnels

chargés de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour le Conseil départemental du Gard. Elle permet de simplifier les démarches pour la prescription de formations et de fluidifier les parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

• Le soutien aux ateliers et chantiers d'insertion qualifiants

Le Conseil départemental et l'État signent chaque année une Convention annuelle d'objectifs et de moyens, relative aux contrats aidés des Ateliers et chantiers d'insertion co-financés par les deux institutions. Au-delà de ses obligations légales, le Conseil départemental intervient dans le soutien au fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qu'il subventionne de manière conséquente, les ACI étant un véritable tremplin vers l'emploi des publics.

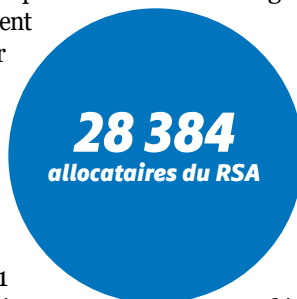
• La création du Fonds départemental de développement de l'insertion par l'activité économique (FDDIAE)

Voté en 2023, son but est de structurer les filières de l'insertion par l'activité économique autour des finalités d'utilité sociale, de transition écologique et d'économie circulaire. Il concerne les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaires et les entreprises d'insertion.

• Le soutien au développement des ateliers et chantiers de l'économie circulaire

En 2023, des acteurs porteurs d'ateliers et chantiers d'insertion dans le domaine de l'économie circulaire (Calade à Sommières, Pays cévenol à Saint-Hippolyte-du-Fort et le centre socioculturel Pierre-Mendès-France à Saint-Quentin-la-Poterie) poursuivent le développement du nouveau Pôle territorial de coopération économique « Les Remendaires » (réparateurs en occitan), qui couvre 102 communes (traitement de déchets verts, encombrants, vélos, aides techniques médicalisées, surcyclage de vélos et de meubles...).

Le Conseil départemental soutient également des recycleries dans le cadre des Ateliers et chantiers d'insertion comme la ressourcerie la Clède à Nîmes, clôture de la programmation FSE 2014-2022.



MENER UNE POLITIQUE D'INSERTION AU SERVICE DE L'EMPLOI

Le Fonds social européen

Au cours de l'été 2023 ont été réalisés les contrôles de service fait des 11 opérations de 2022 sur la base des bilans transmis en juin.

Ces 11 opérations ont permis d'accompagner 1 568 personnes pour un montant de 536 186 € d'aide. Il est à noter que ces opérations étaient les dernières relevant du programme FSE 2014-2022.

Le bilan de la programmation FSE 2014-2022 fait apparaître un montant total de crédits FSE attribué de 13 332 273 €. Ce fonds européen géré par le Conseil départemental a permis de soutenir 246 projets et d'accompagner plus de 20 000 participants. Pour cette programmation, le Conseil départemental du Gard aura été le premier département d'Occitanie en taux de consommation des crédits alloués et le deuxième en montant attribué aux porteurs de projets.

NOUVELLE PROGRAMMATION FSE+ 2023-2027

Depuis 2023 le Conseil départemental est organisme intermédiaire pour la gestion de priorité 1 du nouveau programme FSE+ avec une enveloppe allouée de plus de 14 M€, dont 9,9 M€ pour la période 2023-2025.

Ce nouveau programme permet, comme le précédent, de soutenir des projets d'insertion socio-professionnelles sous l'intitulé « favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer



l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » au titre de l'objectif spécifique H (OSH). Il permet en outre, de financer des opérations à caractère social « promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants » (OS L). Deux appels à projets ont donc été lancés en avril 2023 (OSH) et en septembre 2023 (OS L).

Le premier a permis d'instruire et de programmer 15 opérations pour un montant FSE+ global de 1 414 344 €.

Pour le second, 6 opérations ont été retenues pour un montant FSE + global de 240 385 €, soit un montant total de FSE programmé en 2023 de 1 654 729 €.

Les opérations OSH portaient sur le cofinancement FSE+ d'ateliers chantiers d'insertion et sur des actions d'accompagnement vers l'emploi pour les publics qui en sont très éloignés, notamment via

la mobilisation des clauses sociales par des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Les opérations OS L ont été développées au cours du second semestre 2023 par l'Agence départementale de l'habitat et du logement. Elles visaient à faciliter l'accès et le maintien dans un logement digne et pérenne : accompagnement des seniors et des personnes handicapées vers un logement adapté à leurs besoins, lutter contre les situations d'incurie, prévenir les expulsions, développer les écogestes.

Enfin, l'appel à projets OSH pour l'année 2024 a été lancé en octobre et clôturé en décembre 2023.

19 dossiers sont en cours d'instruction en vue d'être proposés à une prochaine commission permanente.

Ces crédits FSE viennent compléter les aides « de droit commun » allouées par le Conseil départemental dans le cadre de sa politique de solidarité sociale et de soutien aux actions d'inclusion sociale et active.

Faire du logement une priorité



Christian Bastid,
Vice-président délégué
à l'Habitat, au logement
et au renouvellement urbain

SLIME/SLIME +

Le Service local d'intervention pour la maîtrise des énergies (SLIME) est un guichet local de prise en charge des situations de précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation du logement, saisi directement par les ménages ou par les lanceurs d'alerte. Le programme européen 2022 de lutte contre la précarité énergétique a transformé le SLIME en SLIME+.

Le SLIME + a vocation à organiser la prévention en accélérant le repérage des ménages concernés par la précarité énergétique, à mettre en place des dispositifs efficaces suite au diagnostic socio technique en proposant des accompagnements adaptés à la situation de chacun et en coordonnant tous les acteurs de l'action sociale et de la rénovation de l'habitat grâce en partie au CLIME (Comité local d'intervention à la maîtrise des énergies).

En 2023, ce sont **près de 384 ménages** qui ont pu bénéficier d'un diagnostic et d'un suivi du SLIME.

L'orientation « un logement pour tous » du Schéma des solidarités sociales présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir l'émergence d'une offre de logements adaptés aux besoins des publics partout sur les territoires, accompagner les personnes les plus vulnérables en recherche d'un logement et lutter contre la précarité énergétique.

Le Gard connaît une situation de précarité persistante. De plus, des tensions fortes sur l'offre de logements se sont renforcées en 2023 avec une baisse du nombre d'attribution de logements sociaux de 18 % sur le département. Cette baisse est liée aux difficultés de la construction mais aussi à une chute du taux de rotation au sein du parc social. Cette crise de l'offre rend l'accessibilité des logements difficile.

• Un meilleur accès aux droits : le Fonds de solidarité pour le logement

L'année 2023 a été marquée par la mise en application dès avril, d'un relèvement conséquent des plafonds d'éligibilité aux aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), afin de répondre aux nouveaux enjeux liés à la hausse du coût des énergies et du coût de la vie. Ainsi, l'ensemble des ménages dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté peut désormais faire appel au FSL. Cette augmentation est un engagement fort du Conseil départemental en appui à de nombreux ménages en difficultés jusque-là exclus des dispositifs.

En 2023, plus de 1 900 ménages, pour un montant d'engagement de 1 490 919 €, ont été aidés au titre du FSL afin d'accéder à un logement

(FSL « accès ») ou pour trouver une solution à un problème d'impayés de loyer (FSL « maintien »).

En soutien au paiement des factures d'eau et d'énergie, 1 310 788 € d'aides ont été mobilisées (FSL charges + maintien aide à l'énergie).

Outre les aides financières accordées, le FSL est également un fonds dédié à l'accompagnement social lié au logement afin de favoriser l'accès au logement des ménages précaires, leur permettre de s'y maintenir ou bien encore les accompagner dans leur installation. 273 ménages ont été accompagnés à ce titre par l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) en 2023.

• Agir pour éviter les expulsions domiciliaires

Par son implication en soutien des familles (réalisation des diagnostics sociaux et financiers et aides du FSL « maintien »), le Conseil départemental est un acteur essentiel de la lutte contre les expulsions domiciliaires. En 2023, 674 aides au FSL maintien ont été attribuées. Par ailleurs, l'ADHL a, dès juillet 2023, développé une action d'équipe mobile en prévention des expulsions à destination des publics éligibles au FSL du parc locatif privé souvent bien plus onéreux que le parc locatif social, augmentant de ce fait les risques d'impayés de loyer.

Cette équipe mobile, co-financée par le Fonds social européen +, a pour objectif d'aller dès le premier stade d'une procédure d'expulsion vers les ménages qui ne sont pas accompagnés par un service social afin de les (re)mobiliser et les aider dans la recherche de solution dans le but



d'apurer la dette de loyer contractée. Il s'agit d'un accompagnement qui s'opère en binôme avec un juriste de l'ADIL et qui peut aller jusqu'à l'accompagnement des ménages à l'audience lors d'une assignation au tribunal (dispositif APPEL 30, cofinancé par l'État).

Enfin, une démarche de design social, associant de nombreux acteurs, a été réalisée en 2022 pour « prévenir et limiter les expulsions domiciliaires ». Cette démarche s'est concrétisée en 2023 par le déploiement d'outils comme des affiches et des plaquettes de prévention des expulsions à destination des usagers.

• **L'appui aux bailleurs sociaux**

Le Conseil départemental est intervenu en 2023 à hauteur de 2 482 157 € en appui aux bailleurs

sociaux ou aux particuliers pour la création ou l'amélioration de 256 logements.

Ces subventions ont permis la réalisation de travaux pour un montant de 44 562 511 €.

Le Conseil départemental soutient également les efforts de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et des partenaires locaux dans le cadre des politiques de rénovation urbaine. Le premier programme de 2006 à 2016 a mobilisé plus de 15 M€ de subventions départementales sur les sites retenus.

Des conventions pour le Nouveau Programme de renouvellement urbain (NPNRU – ANRU II) à Nîmes, Alès, Vauvert et Bagnols-sur-Cèze ont été signées. Elles concernent des travaux à hauteur de 611 146 525 €

pour 17 240 287 € de subventions que le Conseil départemental s'est engagé à individualiser sur la période 2020-2024.

À ce titre, le Conseil départemental est intervenu en 2023 à hauteur de 2 436 869 € en appui aux bailleurs sociaux pour la reconstitution d'une offre de 170 logements. Ces subventions ont permis la réalisation de plus de 41 M€ de travaux.

En 2023, ont été actés les avenants liés à la « Clause de revoyure » pour Vauvert et Alès. Les programmes pour Nîmes et Bagnols-sur-Cèze seront finalisés en 2024.

Ces « Clauses de revoyure » proposent un financement complémentaire de l'ANRU pour de nouvelles opérations et prolongent de fait le programme sur deux ans supplémentaires.

L'Agence départementale de l'habitat et du logement

Le Conseil départemental a créé au 1^{er} janvier 2023 l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) en réponse à plusieurs besoins :

- mieux articuler les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement et de renforcer les interventions sociales auprès des personnes qui rencontrent des difficultés pour se loger
- mieux orienter les demandes de logements
- faire émerger une offre de logements en adéquation

avec les besoins, bien répartie sur le territoire, et financièrement accessible.

L'ADHL a pour objectifs d'offrir un meilleur service public aux usagers, d'organiser des relations partenariales plus efficaces et d'articuler de façon plus cohérente les actions de la politique du logement et de l'habitat. Dans le contexte de crise énergétique et d'urgence climatique, elle a aussi pour mission d'agir contre la précarité énergétique.

Soutenir les parents de la naissance à l'adolescence



Maryse Giannaccini
Vice-présidente déléguée
à la Protection de l'enfance,
à la petite enfance
et au soutien à la parentalité

L'orientation « bien grandir dans le Gard – à chaque âge, au plus près des besoins des enfants » du Schéma des solidarités sociales présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les familles gardoises. Les actions de prévention, d'accompagnement ou de protection pour « bien grandir » concernent

SEMAINE GARDOISE DES DROITS DE L'ENFANT

En novembre 2023, cette semaine a célébré la convention internationale des droits de l'enfant, avec un collectif de plus de 25 partenaires. De nombreuses actions de promotion des droits de l'enfant ont connu un vif succès, ces actions ayant été relayées par la Direction de la communication du Conseil départemental.

les femmes enceintes et les futurs parents, tous les enfants, les adolescents jusqu'à leur majorité ainsi que leurs familles susceptibles d'avoir besoin de soutien en raison de vulnérabilités particulières, de danger ou de risque de danger. Les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont engagés dans un travail transversal avec les autres services et directions pour mieux répondre aux besoins, notamment des enfants en situation de handicap.

• **L'évolution de l'offre d'accueil.** La nouvelle maison d'enfants à caractère social (MECS) les Colibris à Nîmes (40 places d'hébergement pour des enfants âgés de 0 à 21 ans) a ouvert en avril 2023, portée par l'association Comité de protection de l'enfance et de l'adolescence Gard-Lozère et 3 associations porteuses de MECS (Coste, Paul-Rabaut et Samuel-Vincent).

En septembre 2023, un appel à projets pour la création de 50 places pour le dispositif de mise à l'abri relatif aux personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille dans le Gard a été lancé.

• **Le soutien aux enfants porteurs de handicap.** L'année 2023 a été marquée par le développement d'offres de répit à destination des familles ayant un enfant en situation de handicap. On peut citer l'accueil séquentiel proposé par l'association

Ressourcèze sur la commune de Sabran et le dispositif Bulle de Répit proposé par la fondation Saint-Pierre à Palavas-les-Flots. Ces 2 dispositifs ont fait l'objet d'un accompagnement financier en 2023. Cet accompagnement, fort de la réussite constatée en 2023, sera poursuivi en 2024.

La journée portes ouvertes 2023 de la Maison départementale des personnes handicapées a mis l'accent sur les dispositifs et les établissements spécialisés pour les enfants en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

- 4 000 mineurs et majeurs sont accompagnés par les services du Conseil départemental : 2 799 mineurs confiés à l'ASE ; 751 mineurs bénéficient d'une intervention à domicile ; 450 jeunes majeurs issus de l'ASE.
- 221 enfants ont bénéficié de la Prestation de compensation du handicap (PCH)
- 2 500 enfants ont bénéficié de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- 6 000 élèves en situation de handicap scolarisés
- 580 enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'allocation individuelle de transport
- 2 établissements publics : le Foyer départemental de l'enfance et le Centre départemental de l'accueil des familles
- 12 Maisons d'enfants à caractère social (MECS)
- 22 Lieux de vie et d'accueil (LDVA)
- 426 assistants familiaux pour plus de 800 places

INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

La Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) s'est dotée d'un nouveau numéro de téléphone : 08 05 00 00 30, une ligne gratuite qui n'apparaît pas sur les factures afin de préserver la confidentialité de l'appel. Le dispositif a vu l'afflux des informations concernant les mineurs augmenter de 40 %.

Par ailleurs, la campagne nationale du numéro vert 119 d'Enfance protégée a provoqué une nette augmentation des transmissions auprès des CRIP.

Cela s'est traduit notamment par une augmentation de 5,7 % des situations de mineurs et de leurs familles qui ont fait l'objet d'une évaluation médico-sociale, suite à une information les concernant parvenant à la CRIP entre janvier 2022 et janvier 2024.

Le Service dédié aux évaluations d'informations préoccupantes, créé en juillet 2022, continue d'étendre son secteur d'intervention à Nîmes centre, Beaucaire, Alès et Nîmes ouest.

La durée de traitement de l'évaluation a été réduite de moitié sur les secteurs d'exercice du SEDIP.

PROFESSIONNALISATION DES AGENTS

Des formations ont été mises en place autour du référentiel en protection de l'enfance, du statut juridique des enfants, du guide des assistants familiaux, de la lutte contre la prostitution des mineurs, de façon à renforcer la professionnalisation des agents du Conseil départemental.

La formation à l'évaluation des informations préoccupantes se poursuit et dans quelques mois ce sera plus de 750 agents sociaux et médico-sociaux qui auront été formés à cette thématique.

SOUTENIR LES PARENTS DE LA NAISSANCE À L'ADOLESCENCE

Un cadre d'accueil sécurisé

Permettre à tous le enfants de grandir en sécurité est un objectif central de la politique enfance

- **L'aide sociale à l'enfance.** L'aide sociale à l'enfance (ASE) est la politique sociale portée par le Conseil départemental dont la mission première est de conduire, auprès des enfants et de leur famille, des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

Ces interventions prennent la forme d'aides à domicile, du versement de concours financier à l'intervention d'un travailleur social à domicile, ou celle de l'hébergement, dans des établissements, services habilités par le Conseil départemental, familles d'accueil et lieux de vie. Les enfants confiés ou suivis par l'ASE sont âgés de 0 à 21 ans. Ils bénéficient tout au long de leur prise en charge par le Conseil départemental de soutien ou de protection pour se développer et grandir dans de bonnes conditions. Ce soutien peut être demandé par les parents ou imposé par le juge des enfants.

À leur majorité, si leur situation le nécessite, ces jeunes peuvent bénéficier d'une « Aide aux jeunes majeurs », contrat qui leur permet d'être accompagnés dans leur insertion et leur autonomie à partir de 18 ans et maximum jusqu'à leurs

21 ans. La fiche action « le parcours d'autonomie des jeunes » en lien avec l'objectif du Schéma des solidarités sociales « préparer la vie d'adulte des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance » a été lancée afin de préparer et élaborer un référentiel de l'autonomie des jeunes à travers plusieurs volets : insertion, santé, logement...

- **L'unité d'accueil pédiatrique enfance en danger.** En juillet 2023, le Conseil départemental a signé la convention de mise en œuvre de l'Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) avec le Centre hospitalier universitaire de Nîmes pour améliorer la réactivité pour protéger les enfants en danger ou en risque de l'être.

- **La commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés.** La Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) a été créée et se réunit mensuellement pour étudier la situation des enfants en risque de délaissement et s'assurer que leur statut est conforme à leur intérêt. Un bilan de son action est prévu au mois de juin 2024. Depuis sa mise en place 26 dossiers ont été traités.

Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'autonomie des personnes handicapées



Christophe Serre,
1^{er} Vice-président délégué
à l'Autonomie des personnes
âgées et handicapées

L'orientation « Bien vieillir dans le Gard - chez soi ou comme chez soi » du Schéma des solidarités sociales présente les objectifs du Conseil départemental pour soutenir les personnes âgées. Ce schéma affirmant une approche « inclusive », les personnes en situation de handicap trouvent des réponses à leurs besoins selon leur âge dans chacune des trois orientations « Bien grandir », « Bien vivre – être autonome par l'activité », et « Bien vieillir ».

En 2023, 65 000 Gardoises et Gardois ont bénéficié d'un droit destiné à compenser un handicap octroyé par la Maison départementale des

personnes handicapées et par le Conseil départemental : Prestation de compensation du handicap, Allocation individuelle de transport, Allocation adulte handicapé, Allocation d'éducation pour enfant handicapé, Carte mobilité inclusive ou Accompagnement scolaire d'enfant en situation d'handicap.

Les personnes âgées en perte d'autonomie étaient 16 400 à bénéficier de l'Allocation personnalisée d'autonomie en 2022, elles sont 17 943 au 31 décembre 2023. L'augmentation est constante et en lien avec le vieillissement de la population.

La prestation « aide à la vie partagée » et le déploiement de l'habitat inclusif

Engagé pour accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap dans leurs choix de vie et d'habitat, le Conseil départemental a poursuivi la mise en œuvre de la prestation individuelle, « l'Aide à la vie partagée », créée en 2022. Elle permet l'accès et la vie dans un habitat alternatif (entre domicile et établissement), facteur d'inclusion sociale, aux Gardoises et Gardois éligibles.

En 2023, 2 nouveaux appels à initiatives du « Programme coordonné de l'habitat inclusif dans le Gard » ont été lancés. La Conférence des financeurs de l'habitat inclusif du Gard a permis de développer 15 projets d'habitat inclusif avec la mobilisation de « l'Aide à la

vie partagée ». Ces projets contribuent à l'objectif de 1 000 habitats nouveaux fixés à horizon du schéma départemental des solidarités sociales.

Professionnels

En 2023, le Conseil départemental a poursuivi son effort financier au titre de la revalorisation des métiers et amélioré l'attractivité du secteur de l'aide à domicile confronté à une pénurie de personnel. Ces revalorisations salariales ont eu un impact budgétaire à hauteur de près de 6 M€.

ACCOMPAGNER LES CHOIX DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES ET FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

• La nouvelle convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Le Conseil départemental a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Caisse nationale solidarité autonomie (CNSA). L'obtention d'un budget d'intervention 2023-2026 de 765 000 € contribue à soutenir :

- L'appui à la transformation en service autonomie à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services de soins infirmiers à domicile.
- L'attractivité et la fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie.
- Le soutien aux aidants des personnes en situation de handicap.

• La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

En 2023, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) du Gard a soutenu 258 actions. Une attention particulière est portée aux projets pour favoriser la mobilité en 2023, en plus de l'attention aux :

- seniors les plus éloignés ou en difficultés d'accès aux actions et notamment les personnes handicapées vieillissantes, les personnes âgées isolées, les personnes âgées en situation de précarité ;
- proches aidants de moins de 60 ans ;
- personnes particulièrement fragilisées par l'impact de la crise sanitaire ;
- actions destinées ou portées par les habitants d'habitat inclusif, en cohérence avec le programme coordonné de l'habitat inclusif 2022-2024.

Deux groupes de travail ont également été mis en place :

- Les aides techniques et l'adaptation du logement ;
- L'amélioration des outils d'évaluation des actions de prévention.

• Le soutien aux proches aidants.

En 2023, le Conseil départemental poursuit le développement de son intervention pour les aidants :

- soutien des associations qui agissent directement auprès des aidants ;
- contribution au financement du dispositif de relaying à domicile pour les aidants, porté par deux associations gardoises ;
- travail d'identification et de développement des solutions de répit pour les aidants (cartographie des zones couvertes et zones blanches) ;
- mise en place d'une permanence pour les aidants à la MDPH : 1 lundi sur 2, un binôme aidant/ professionnel accueille des aidants de personnes âgées, en situation de handicap ou malades chroniques.

• Le soutien au développement des aides à domicile.

En 2023, le Conseil départemental a engagé 2 appels à manifestation d'intérêt pour soutenir les services d'aide et d'accompagnement à domicile, dans l'objectif d'améliorer la qualité des services aux gardoises et aux gardois. À ce titre, plus de 80 projets sélectionnés par le Conseil départemental et portés par des services d'aide et d'accompagnement à domicile ont été financés en 2023 pour 1,8 M€.

• Le soutien aux professionnels du social, médico-social et paramédical et revalorisations salariales avec les accords dits « Laforcade ».

Poursuite du financement des mesures du Ségur de la Santé : les accords « Laforcade » se traduisent par des revalorisations salariales structurelles dans le secteur des Établissements et services sociaux et médico-sociaux pour plus de 2 M€ pour le Conseil départemental en 2023.

• La lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Le Conseil départemental a renforcé son soutien aux actions de lutte contre l'isolement :

- actions de sensibilisation, information, communication en lien avec le Conseil départemental citoyenneté autonomie (CDCA), la mobilisation nationale de lutte contre l'isolement (MonaLisa), la semaine nationale bleue ;
- repérage et développement d'une cartographie et d'un questionnaire avec les volontaires en Service civique sur Cévennes-Aigoual ;
- repérage précoce des fragilités chez les personnes âgées pour prévenir la perte d'autonomie en adaptant le programme « ICOPE » de l'OMS Intergénérationnel. En 2023, l'objectif était de former 147 intervenants à domicile employés par les acteurs de l'aide à domicile (associations, entreprises, CCAS) ;
- financement d'actions portées par les Services d'aide à domicile, la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie.

CHIFFRES CLÉS

- 17 943 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 31 décembre 2023
- 65 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- 4 services polyvalents d'aide et de soins à domicile
- 2 accueils de jour autonome
- 20 résidences autonomie
- 21 Maisons en partage
- 88 Établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- 102 accueillants familiaux
- 3 établissements expérimentaux pour personnes handicapées vieillissantes
- 5 unités de soins de longue durée
- 9 foyers d'accueil médicalisé
- 8 foyers d'hébergement
- 3 lieux de vie et d'accueil
- 12 foyers occupationnels
- 12 services d'accompagnement à la vie sociale

ACCOMPAGNER LES CHOIX DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES ET FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'amélioration des services

Le Conseil départemental a choisi d'améliorer certains services et d'en développer de nouveaux pour mieux répondre aux attentes des usagers.

QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Les services de la direction de l'autonomie des personnes sont engagés dans le suivi et l'amélioration de la qualité des établissements des personnes accueillies : sur la base de rapports d'évaluation, ils suivent et accompagnent la qualité de prise en charge dans les établissements accueillants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ainsi qu'auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ils renforcent la procédure et le suivi des signalements d'événements indésirables dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux contribuant à la protection des personnes



La MDPH propose de découvrir le sport handicap

vulnérables accompagnées.

FONCTIONNEMENT DE LA MDPH

En 2023, le Conseil départemental et la Maison départementale des personnes handicapées (MPDH) ont mis en œuvre le plan signé en octobre 2022 pour améliorer les procédures internes de la MDPH et ainsi améliorer le service rendu dans l'accès aux droits des personnes en situation de

handicap, à travers notamment l'automatisation de l'envoi des notifications de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et le déploiement du téléservice. Ce plan d'actions est entré dans sa phase opérationnelle en 2023. Les recrutements effectués dans ce cadre conventionnel, et ce, malgré certaines difficultés, ont néanmoins permis d'accomplir la réalisation de plus de la moitié de ses 120 actions.

Le Téléservice MDPH

En 2023, le téléservice de la Maison départementale des personnes handicapées du Gard (service gratuit, sécurisé et accessible 7 jours sur 7) a été mis en place. Il permet d'accéder à la procédure dématérialisée pour déposer un dossier MDPH et suivre son dossier en ligne.

En parallèle, un accompagnement physique est toujours disponible lors de la création du dossier en ligne grâce aux conseillers numériques et agents certifiés « aidants connect » dans les Centres médico-sociaux et à l'accueil de la MDPH. Environ 2 000 dossiers MDPH ont été déposés via le téléservice.



Favoriser la réussite de tous les jeunes

La politique jeunesse vise à renforcer la prévention et l'insertion des jeunes, à soutenir l'accompagnement éducatif et à développer leur engagement et leur autonomie.

Le Conseil départemental soutient à cet effet les associations qui mettent en œuvre des actions pour répondre à ces objectifs de renforcement de la citoyenneté, de la mixité et du respect des valeurs de la République. Ainsi, sont accordées des aides au fonctionnement pour les principales associations départementales qui jouent un rôle structurant pour les associations locales, des aides aux projets, des aides aux postes de coordonnateurs jeunesse de structures associatives (17 postes FONJEP aidés) ou coordonnateurs jeunesse de territoire intercommunal (5 postes en 2023).

Dans le cadre des actions éducatives, le Conseil départemental soutient également les projets associatifs dans les collèges lorsque ceux-ci sont en lien avec les axes prioritaires évoqués précédemment (citoyenneté, lutte contre la discrimination...) et pouvant offrir dans le programme scolaire, une voie d'entrée pluridisciplinaire. Les «Projets jeunes» permettent également d'apporter une aide aux projets réalisés par les jeunes (collectifs et individuels), dans le cadre d'un dispositif spécifique en les incitant à prendre l'initiative et à être acteurs de leurs projets. La présentation des projets devant un jury par les jeunes eux-mêmes reste un plus en termes d'engagement et d'expérience.

Quant au dispositif des services civiques, le Conseil départemental s'y est pleinement engagé depuis 2016. En 2023, la collectivité a ainsi recruté au sein de ses directions 58 jeunes pour des missions variées telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'accompagnement des personnes âgées et en situation d'handicap ou bien encore la promotion des musiques actuelles et la valorisation du sport santé.

Par ailleurs, le Conseil départemental a depuis 2021 développé l'intermédiation auprès d'autres communes du département. Cette particularité permet aux communes d'accueillir un ou plusieurs jeunes en service civique et ainsi de développer largement ce dispositif à l'échelle du territoire.

Chiffres clés

- Budget pour les actions éducatives Jeunesse : 589 875 € alloués pour 146 dossiers
- Subventions aux associations en faveur de la jeunesse : 426 375 € pour 83 dossiers
- Subventions en faveur de l'initiative des jeunes : 41 600 € pour 19 dossiers
- 58 jeunes recrutés directement par le Conseil départemental sur près de 30 missions de services civiques.

FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES

S'engager en faveur des collégiens

Le Conseil départemental a la charge d'attribuer aux collèges publics et privés les financements qui leur permettent d'assurer le fonctionnement des établissements pour garantir des conditions d'enseignements optimales et adaptées aux besoins des élèves.

En 2023, les financements de fonctionnement départementaux ont fortement augmenté, preuve de l'engagement de la collectivité aux côtés des collèges pour les aider à faire face aux augmentations de charges qui les ont impactés de plein fouet, notamment le coût des énergies qui a explosé. Ainsi 15,7 M€ ont été attribués, soit près de 3,8 M€ supplémentaires par rapport à 2022.

Le Conseil départemental a continué d'accompagner l'investissement des collèges à hauteur de 681 238 € (publics et privés), garantissant un équipement matériel et mobilier renouvelé régulièrement et de qualité.

En parallèle, le Conseil départemental a également soutenu les projets de rénovation et création d'équipements sportifs des communes et intercommunalités, utilisés par les collégiens.

Ces subventions, essentielles pour la mise en œuvre des projets de rénovation et création d'équipements, permettent aux collégiens d'utiliser des équipements sportifs de qualité. Les subventions attribuées se sont élevées à 327 507 € en 2023, première année de mise en œuvre de la doctrine votée en octobre 2022.



Nathalie Nury,
Vice-présidente déléguée
à l'Éducation et aux collèges

- Reprise du parc administratif des collèges soit 700 postes vétustes, ne répondant plus aux normes de sécurité et aux besoins.
- Sécurisation, optimisation et centralisation de toute l'infrastructure informatique des collèges.
- Remplacement de 245 vidéo-projecteurs dans le cadre d'un renouvellement du parc sur 6 ans.
- Renouvellement de 450 tablettes afin d'équiper et de maintenir le parc avec un minimum de 32 tablettes par collège.

COLLÈGES GARDOIS MIS EN ACCESSIBILITÉ EN 2023

Feuchères à Nîmes,
Via Domitia à Manduel,
La Régordane à Génolhac,
Frédéric-Desmons
à Saint-Geniès-de-Malglouirès,
Irène-Joliot-Curie
à Aigues-Mortes,
Gaston-Doumergue
à Sommières,
Le Castellas à Marguerittes,
Henri-Pitot à Aramon,
Jean-Louis-Trintignant
à Uzès
et Jean-Moulin à Alès

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF EN 2023

- Renouvellement du parc pédagogique de 18 collèges gardois pour un total de 2 110 postes informatiques.

Conseil départemental des Jeunes

En 2023, le Conseil départemental des jeunes a poursuivi sa seconde année de mandat. Ce dispositif est évoqué plus en détail au chapitre « Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence ».

Contrat local d'accompagnement à la scolarité



Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) fait l'objet chaque année d'un appel à projets et permet aux enfants et à leurs parents de bénéficier d'un accompagnement par les associations engagées dans ce dispositif. Le lien avec les établissements scolaires et les familles est important et les actions mises en place concourent à la réussite scolaire, éducative et sociale et à l'égalité des chances.

FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES

Les travaux dans les bâtiments

Chaque année, le Conseil départemental planifie des travaux dans les différents collèges publics gardois.

Concernant les projets de reconstruction des collèges, l'année 2023 a permis de finaliser les études programmatiques et les négociations foncières préalables aux projets de reconstruction des collèges de Saint-Gilles et de Pont-Saint-Esprit.

Les études relatives à la rénovation énergétique et à l'extension du collège de Villeneuve-lez-Avignon et de restructuration du collège Romain-Rolland à Nîmes se sont poursuivies et les travaux seront engagés en 2024.

Par ailleurs, le chantier d'extension du collège Ada-Lovelace à Nîmes a été engagé et se poursuivra pour une livraison à l'automne 2024, permettant d'accueillir 200 élèves supplémentaires.

Les programmes d'amélioration des établissements se sont quant à eux poursuivis avec 3,28 M€ consacrés à la mise en accessibilité des collèges.

En 2023, ce sont au total 9,8 M€ qui ont permis de réaliser la maintenance préventive et curative des 53 collèges gardois, dont 1,5 M€ pour la rénovation de la cuisine du collège de Salindres et les toitures des établissements d'Anduze et de Saint-Jean-du-Gard. Des interventions significatives en matière de performance énergétique et d'adaptation au changement climatique ont été réalisées, détaillées dans le chapitre "Réussir la transition énergétique".

CHIFFRES CLÉS

- Projets en lien avec les collèges : 131 900 € pour 44 dossiers
- 15,1 M€ consacrés aux bâtiments des collèges en 2023
- 1 319 bons de commandes aux entreprises pour travaux de maintenance



Le collège Ada-Lovelace à Nîmes va être agrandi pour l'automne 2024

Garantir l'égalité femme - homme

En valorisant les initiatives gardoises proposées autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, le Conseil départemental et son réseau départemental « Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes » ont permis d'aller à la rencontre des associations et structures qui œuvrent au quotidien en faveur des droits des femmes, de l'égalité réelle et contre les violences faites aux femmes.

Les Journées départementales des droits des femmes

Ce sont plus de 60 manifestations, qui ont été programmées de février à juillet. Fort de cette dynamique, le réseau « Ensemble pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes » a été réuni à 4 reprises et a rassemblé plus de 50 acteurs.

24 dossiers ont été reçus pour candidater aux concours pour obtenir un parrainage à des projets, innovants, ayant un intérêt pour le territoire gardois et favorisant dans leur réalisation l'égalité femmes - hommes ou filles-garçons ou la prévention des violences faites aux femmes / protection et accompagnement des victimes. In fine 6 associations ont obtenu un prix.

Plus de 250 professionnels et experts participent aux différentes instances et 194 692 € ont servi à soutenir directement diverses actions et associations sur ces deux thématiques.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté à l'Assemblée départementale le 17 novembre 2023. Ce rapport présente un état des lieux de la collectivité en la matière et permet, à partir des retours des différents services, de mettre en exergue des actions menées en interne et/ou en partenariat sur le territoire en direction des Gardoises et des Gardois en 2022.

Une partie est aussi consacrée à l'engagement du Conseil départemental dans la lutte contre les violences faites aux femmes et



Isabelle Fardoux-Jouve, Conseillère départementale déléguée à l'Égalité femme - homme et à la lutte contre les discriminations

particulièrement aux réalisations de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Le Conseil départemental assure et assume une place prépondérante dans l'animation de cette instance partenariale notamment par l'édition de 2 lettres d'information. Parmi les actions menées, l'acquisition des droits d'impression des violentomètres en langue française et traduits dans 13 langues supplémentaires, la mise en place des Mesures d'accompagnement protégé, en partenariat avec la CAF ou la mise en place de groupes de travail partenariaux comme celui intitulé « Violences conjugales et parentalité : pères et futurs pères, auteurs de violences conjugales, entre contrôle et soutien : Quel travail possible ? » ou celui nommé « Antécimes » qui a pour but de rendre compte des chemins empruntés par les femmes victimes de violences dans le Gard.

Au total, en 2023, 10 000 violentomètres ont été distribués.



Aider les plus vulnérables

Les politiques d'accompagnement social départementales sont portées par l'ensemble des services sociaux territoriaux.

Dans un contexte sanitaire, social, et économique incertain, le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale et médico-sociale, est en première ligne pour accompagner les publics les plus en difficulté. Les actions de prévention, les modes d'accueil pour l'accès aux droits, l'accompagnement individuel, et l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité, doivent apporter des réponses aux besoins sociaux des Gardoises et des Gardois.

LES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est une aide destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans et à leur apporter une aide de façon à faire face à des besoins urgents.

Des aides financières individuelles pour les personnes seules, ou pour les couples sans enfant ont été délivrées, ainsi que pour les foyers ayant au moins un enfant mineur à charge et aux femmes enceintes.

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents du Gard (REAAP) est composé de plus de 45 structures.

Les Centres médico-sociaux sont régulièrement rénovés pour un meilleur accueil du public



Protéger notre santé et notre qualité de vie

2^e axe du projet de mandat de la majorité, la santé et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations du Conseil départemental. Les crises sanitaires, environnementales et sociales n'épargnent pas nos territoires et nos concitoyens.

La collectivité veille donc à protéger au mieux les biens et les personnes en utilisant les leviers mis à sa disposition et souvent bien au-delà de ses compétences réglementaires. Alimentation, prévention des risques naturels, espaces naturels sensibles, mais aussi culture et sport, le Conseil départemental s'engage sur tous les fronts pour que le Gard reste un endroit où il fait bon vivre et où tous les Gardoises et les Gardois peuvent s'épanouir pleinement.

Une agriculture durable pour une alimentation de qualité

Lauréat dès 2014 du Programme national pour l'alimentation, le Conseil départemental a renforcé sa politique alimentaire départementale. Elle a ainsi été labellisée « Projet alimentaire territorial » en 2018 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En 2022, le Conseil départemental obtient la reconnaissance de sa politique comme « Projet alimentaire territorial de niveau 2 », le Gard est le seul département d'Occitanie à la détenir.

Dans le cadre de sa Politique alimentaire, le Conseil départemental s'est engagé à encourager les collectivités

gardoises et leurs groupements à inscrire l'agriculture et l'alimentation au cœur de leurs projets de territoire. Il soutient l'émergence et accompagne le développement des Projets alimentaires infradépartementaux. En 2023, le Gard compte 11 projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés et devient ainsi l'un des premiers départements d'Occitanie en nombre de PAT.

Compte tenu du nombre important et en croissance d'acteurs impliqués pour l'agriculture et l'alimentation dans le Gard, il est apparu nécessaire de renforcer les coopérations



Cathy Chaulet, Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à la qualité alimentaire



alimentaires territoriales dans l'objectif de partager une vision commune et de construire des actions collectives.

En 2023, le Conseil départemental a ainsi mené une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire afin d'identifier leurs attentes et de structurer une gouvernance alimentaire gardoise.

Parallèlement, le Conseil départemental a soutenu financièrement le développement d'une agriculture durable au service d'une alimentation de qualité pour les Gardois au travers d'actions structurantes, de projets de collectivités et d'initiatives locales à hauteur de 335 638 €.

UNE AGRICULTURE DURABLE POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

S'engager sur la restauration scolaire

Les lois « EGalim », « Agec » et « Climat et résilience » imposent de nombreuses exigences à la restauration scolaire ayant pour objectif de proposer aux collégiens une restauration de qualité et plus durable, en totale cohérence avec la politique alimentaire volontariste menée par le Conseil départemental depuis 2012.

Depuis 2022, les services de restauration des collèges, confrontés au contexte inflationniste des coûts des denrées et de l'énergie, s'emploient à résoudre cette équation difficile au quotidien : assurer des menus avec des approvisionnements plus durables sans augmenter les tarifs, en diminuant l'empreinte environnementale et sans sacrifier la qualité gustative ou l'équilibre nutritionnel requis.

Le contexte agricole actuel oblige également le Conseil départemental à travailler avec les équipes de direction des collèges pour lever les freins à la souveraineté alimentaire.

Dans ce contexte, plusieurs actions ont été menées en 2023 pour favoriser l'accès de tous les collégiens

gardois à une alimentation durable et de qualité, à un tarif maintenu au maximum à 3,50€, pour les 66 % de collégiens gardois demi-pensionnaires :

66 % des collégiens gardois sont demi-pensionnaires avec un menu plafonné à 3,50 € pour les familles

- Adoption d'un nouveau règlement de restauration (obligatoire dès janvier 2024), pour que la variable d'ajustement des budgets des services de restauration des collèges, ne soit pas le "coût denrées/ assiette", qui doit être compris entre 2,15 € à 2,60 € (la moyenne nationale étant de 2,17 €).

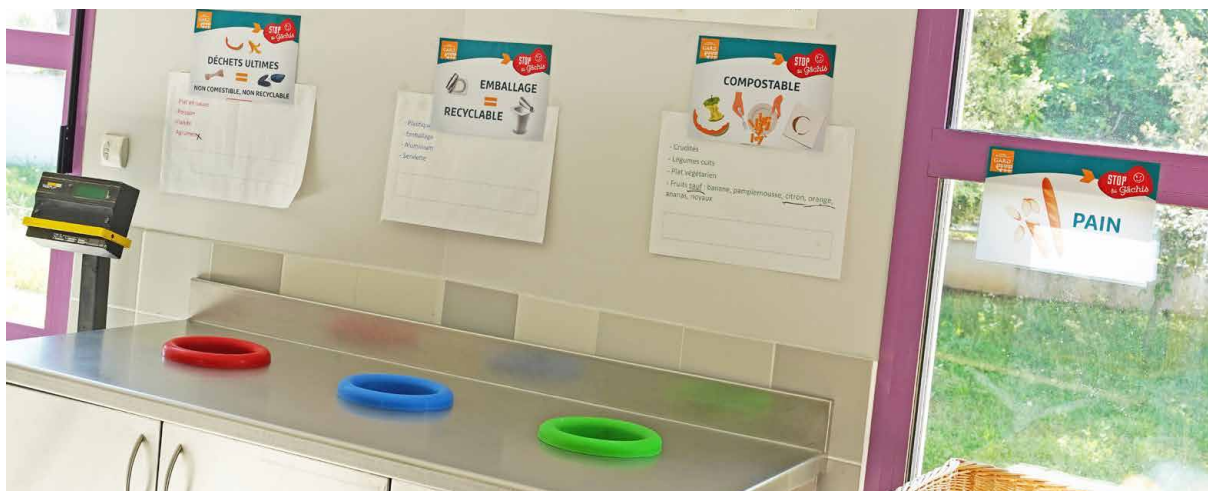
- Suivi de la part de produits durables et de qualité utilisés pour les repas, sachant qu'au moins 20% des

approvisionnements correspondent à des produits bio (respect de la loi EGalim)

- Proposition de menus favorisant l'utilisation de produits de saison et locaux.
- Des formations spécifiques pour améliorer la communication entre les équipes de cuisine et les collégiens, afin de mieux comprendre leurs attentes et favoriser le plaisir de manger.



Le collège nîmois des Oliviers a mis en place un bar à salades, pour inciter les élèves à composer un menu équilibré.



Les collèves gardois s'engagent en faveur d'une restauration plus durable, avec notamment le tri et la pesée des déchets.

DEUX DISPOSITIFS ORIGINAUX

- Poursuite des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire pour réinjecter les économies réalisées dans l'achat de denrées de qualité dont bio :
 - Partage de bonnes pratiques de production et service des repas
 - Adaptation du logiciel de gestion et production WEBGEREST des collèves pour suivre des indicateurs associés (pesées des déchets)
 - Réalisation d'enquête "convives" pour recueillir leur perception de la restauration scolaire, mieux comprendre les causes du gaspillage alimentaire et mettre en œuvre des actions
- Accompagnement du service de restauration du collège de Génolhac, repris par la collectivité pour permettre de proposer des menus de qualité à un coût maîtrisé, aux collégiens et aux écoliers des communes environnantes.
- Sensibilisation des collégiens à l'alimentation durable : interventions en classe et des animations d'actions communes et collaboratives (impliquant les équipes de cuisine, de direction, des collégiens et des agents de la collectivité : commissions menus, ateliers créa'menus)
- Dispositif d'accompagnement au maintien du Label « ECOCERT en cuisine » pour 4 collèves, afin de valoriser leur travail en faveur d'une restauration plus durable.

Pour les 26 collèves bénéficiant du groupement de commande des denrées alimentaires et de l'Unité de conditionnement de légumes :

- Lancement du marché de « Fruits et légumes », avec des clauses permettant de favoriser l'achat de produits durables et de qualité (dont le bio), et intégrant des modalités d'exécution et de révision des prix, en faveur de la juste rémunération des producteurs.
- Adaptation du fonctionnement de l'UCL pour lui permettre de gérer plus de produits bio et de poursuivre sa démarche volontaire de suivi du référentiel du label « Ecocert en Cuisine », pour une alimentation plus durable (plus bio, plus locale et plus saine).

Ces actions ont permis de proposer des menus aux collégiens intégrant plus de produits frais, bio et locaux, avec des coûts maîtrisés pour les établissements comme pour les fournisseurs. Ainsi :

- Le Mas des agriculteurs est un des titulaires du marché "Fruits et légumes" des 26 collèves qui adhèrent au groupement de commandes
- L'UCL a obtenu l'équivalent du niveau 2 du label « En cuisine » ECOCERT permettant aux collèves volontaires livrés par l'UCL, de poursuivre leur labellisation.
- 164 tonnes de fruits et légumes frais réceptionnées et transformées par l'UCL, dont 63 % issus de producteurs locaux (8 % de plus qu'en 2022) et 42,5 % bio (soit 10 % de plus).

Réussir la transition écologique

La ressource en eau

Dans un contexte de tension sur les ressources en eau et d'augmentation des besoins, le Conseil départemental s'est doté, dès 2020, d'un Schéma « Eau & climat : préparons l'avenir » pour garantir à tous les Gardois et les Gardoises l'accès à une ressource en eau de qualité.

Cette stratégie partagée par l'ensemble des acteurs dans le domaine de l'eau va se décliner territorialement afin d'anticiper et de ne pas subir le changement climatique. La démarche entre à présent dans une phase de concertation.

Le Conseil départemental s'est ainsi fait accompagner en 2023 par un prestataire afin d'élaborer le processus d'animation et de concertation pour les 2 ans à venir (2024-2025) et d'élaborer les outils du plan d'actions.

En parallèle, le partenariat conclu avec l'Agence de l'eau, pour 2019-2024, a été poursuivi pour accompagner les opérations d'investissement des collectivités répondant à des objectifs environnementaux, sociaux et économiques (économies d'eau, amélioration des performances des réseaux d'assainissement, remise à niveau des ouvrages en zone de revitalisation rurale, lutte contre les pollutions diffuses). Le taux directeur maximum d'aide du Conseil départemental est de 30 %.

En 2023, ce sont près de 57,3 M€ hors taxes de travaux d'eau potable et d'assainissement qui ont été aidés, dont 48,5 M€ au titre de la stratégie Eau & climat. Le Conseil départemental a alloué une aide totale de 6,1 M€ et l'Agence de l'eau, 19,2 M€.



Bérengère Noguier,
Vice-présidente déléguée
à la Transition écologique
et à la biodiversité

Les Conseils départementaux ont l'obligation de mettre à disposition des plus petites collectivités une assistance technique dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques.

En 2023, 156 maîtres d'ouvrage ont bénéficié de cette assistance du Conseil départemental : 103 pour des prestations liées à l'assainissement collectif et 53 à la protection de la ressource.

Les Espaces sites et itinéraires

Le Conseil départemental du Gard est gestionnaire de 3 500 km d'itinéraires de randonnée dont les supports de l'itinérance (Saint-Guilhem, Régordane...) et de sites d'activités de pleine nature, inscrits au Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) du Gard.

Dans ce cadre, le Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature (SCoAPN) vise la conciliation des activités sportives et de loisirs de pleine nature à l'échelle départementale, garantie d'une pratique sécurisée, de qualité, et d'accessibilité

à tous les publics. Ainsi, autour de 5 pôles natures identifiés, la grande itinérance et le maillage territorial des réseaux contribuent à structurer une offre diversifiée, cohérente et accessible. Les actions menées, participent à l'amélioration du réseau d'itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale, notamment au travers de co-financements « Massif central » pour la grande itinérance.

En 2023, l'étude de faisabilité des équipements du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap a été finalisée.

Chiffres clés

- 4 559 ha d'Espaces naturels sensibles départementaux sur 18 sites, propriétés du Conseil départemental
- 3 500 km d'itinéraires de randonnées et 4 sites activités pleine nature gérés par le Conseil départemental
- 6 500 km d'itinéraires de randonnées gérés par les EPCI, soutenus et promus par le Conseil départemental
- 1,1 M€ pour les actions en maîtrise d'ouvrage départementale pour les Espaces naturels sensibles et les Espaces, sites et itinéraires
- 1,18 M€ pour la contribution à la démoustication du littoral
- 0,9 M€ pour la préservation des paysages (CAUE)
- 2 M€ de contribution aux organismes de regroupement œuvrant pour le patrimoine naturel
- 95 animations thématiques sur les sites majeurs du Conseil départemental
- 100 000 € pour l'attribution de végétaux
- 135 itinéraires et sites promus dans l'outil de promotion numérique RANDOGARD (web - randogard.fr et application)

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Préserver et améliorer durablement l'environnement

Le Gard se caractérise par un ensemble géographique en amphithéâtre, où se succèdent des paysages et des milieux remarquables. Les actions menées par le Conseil départemental reposent notamment sur les Espaces naturels sensibles, les sites majeurs et le paysage ainsi que les Activités de pleine nature. Il veille également à la compatibilité entre les activités et la fragilité du milieu en luttant contre les nuisances. Le Conseil départemental est compétent pour la gestion des Espaces naturels sensibles et pour la mise en œuvre du Plan départemental des espaces sites et itinéraires. Il a approuvé, en 2017, son Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) et en 2019, son Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature (SCoAPN). Il a rénové ainsi son dispositif d'appui, financé en partie par le produit de la Part départementale de la taxe d'aménagement (PDTA), affecté aux actions de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles, de développement et d'entretien des réseaux de randonnées et des sites de pratique d'activités de pleine nature inscrits au Plan départemental espaces, sites et itinéraires.

Des espaces naturels attractifs

Les Espaces naturels sensibles départementaux (ENSD) : les ENSD acquis grâce au produit de la Taxe d'aménagement doivent faire l'objet d'une gestion adaptée à leur préservation et à leur ouverture au public. Le Conseil départemental est propriétaire de 18 sites autour desquels il conforte régulièrement sa politique d'acquisition (+ 4,6 ha en 2023). Cette gestion s'appuie donc sur la mise en place progressive de plans et notices techniques, la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien des sites par marché, en régie ou par l'intervention de gestionnaires publics, ainsi que l'organisation de l'accueil du public via des aménagements dédiés et des programmes d'animation grand public et scolaires. Les sites naturels majeurs du Gard bénéficient d'interventions adaptées aux enjeux de chaque entité, sur des périmètres parfaitement définis et réglementés. Ils font donc l'objet de programmes d'actions collectifs, encadrés par des outils de gestion fixés sur le plan national ou européen. Le Conseil départemental et les communes concernées par ces sites, se sont associés en constituant des syndicats mixtes compétents sur les territoires concernés : Camargue gardoise, Gorges du Gardon, Cirque de Navacelles et Gorges de l'Ardèche.

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le + gardois

GARD PLEINE NATURE

Cette démarche garantit la qualité environnementale des équipements et activités de pleine nature, afin de respecter les objectifs de préservation des espaces naturels gardois et de développement maîtrisé des activités, et d'en assurer leur promotion.

ACCOMPAGNER LA PÉRENNISATION DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE

La stratégie Eau & climat a poursuivi le soutien aux projets d'irrigation agricole collective qui présentaient des analyses, coûts par rapport aux bénéficiaires, positives et répondaient aux règles de financements partenariaux (Plan de développement rural de la région, programme opérationnel FEADER), dans le respect de l'équilibre des milieux aquatiques.

En 2023, les aides allouées par le Conseil départemental en matière d'hydraulique agricole s'élèvent à 10 000 €.

LA DÉMOUSTICATION

Le Conseil départemental du Gard est membre de l'Entente interdépartementale de démoüstication (EID), au titre de la démoüstication de confort de la zone littorale.

La transition énergétique des bâtiments

Dans la perspective de réduction des dépenses énergétiques et pour limiter l'empreinte carbone de la collectivité, un plan de sobriété énergétique a été spécifiquement déployé dès l'automne 2022 pour faire face à l'explosion du prix de l'énergie qui a marqué le début de l'année 2023.

Ce plan de sobriété du Conseil départemental s'appuie sur les axes les plus efficaces en matière d'économie d'énergie : adopter les écocostes, régler et piloter finement les équipements, rénover les bâtiments et produire l'énergie consommée.

Sur les bâtiments départementaux, malgré une réduction de plus de 10 % des consommations, les dépenses de fluides se sont néanmoins élevées à 2,6 M€, contre 1,5 M€ en 2022 en raison de la hausse des tarifs.

Le Conseil départemental a finalisé en 2023 des travaux d'amélioration énergétique, financés au titre de l'appel à projets national France Relance, sur les bâtiments du Laboratoire départemental d'analyses et des collèges Jules-Verne et Mont-Duplan de Nîmes. Le remplacement progressif des éclairages et le déploiement des équipements de régulation s'est poursuivi dans les bâtiments et les collèges.

En parallèle, les études ont été initiées, avec l'aide de l'ADEME, pour le passage aux énergies renouvelables (géothermie et biomasse) de 3 bâtiments départementaux et 5 collèges. En complément, les audits ont été actualisés pour engager



la rénovation énergétique de ces bâtiments.

Une étude de faisabilité technique et financière a été lancée afin d'assurer la rénovation thermique et énergétique de la Maison du Département (futur Hôtel du Conseil départemental) et de la Place du 8 mai, actuel siège de l'Agence départementale de l'habitat et du logement.

Afin de prendre en compte l'adaptation au changement climatique des collèges, un diagnostic de l'ensemble des cours des établissements a été réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau, donnant lieu à la programmation de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de 4 premiers collèges, en concertation avec les personnels et les élèves.

En 2023, la collectivité a procédé au calcul de son bilan carbone, dont les résultats sont encourageants avec une baisse de 14 % par rapport au précédent, à périmètre constant. L'objectif réglementaire reste ambitieux avec une réduction de 40 % visée en 2030 et la neutralité carbone visée pour 2050 à l'échelle nationale.

Construire une destination touristique d'exception

Du point de vue de la fréquentation touristique, l'année 2023 propose des contrastes qu'il convient de relativiser en comparaison avec 2022, une année exceptionnelle. La fréquentation 2023 reste supérieure à l'année de référence pré-Covid de 2019. Ainsi, si l'on note une baisse de 3 % du nombre de nuitées touristiques, les résultats sont largement supérieurs à 2019 (+14 %). En volume de voyageurs, il est constaté une relative stabilité, soit plus de passages mais un peu moins de séjours et un peu plus courts. L'autre fait marquant, chez les restaurateurs en particulier, est la baisse sensible de consommation locale des touristes : l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat en sont les causes principales.

Pour autant, il est possible de constater une attractivité confirmée du territoire gardois avec des disparités selon les destinations. Cette attractivité reste fragile car les usages touristiques sont

inconstants et les pouvoirs d'influences même involontaires des médias pèsent lourd sur les choix des lieux de vacances (canicule, sécheresse, incendie...).

Dans cette bataille permanente, le travail collectif, conduit au quotidien par Gard Tourisme et les services du Conseil départemental avec les territoires gardois et les socioprofessionnels, est impératif. 2023 est la première année du nouveau Schéma départemental avec de nombreuses actions se poursuivant ou bien se déployant, notamment :

- Structuration d'un pôle d'innovation et d'ingénierie touristique : des travaux ont été menés en 2023 pour la création d'un pôle d'innovation avec des partenaires dont le premier enjeu sera de favoriser les hébergements sur la grande itinérance et de déterminer les besoins en services.
- Poursuite de l'aide aux projets d'investissements à vocation touristique. Depuis sa création, cette doctrine se développe essentiellement auprès des collectivités et du secteur associatif en particulier autour de la restauration ou la valorisation de patrimoines vernaculaires. En 2023, le Conseil départemental a soutenu 15 dossiers pour un montant total de subvention de 124 600 €.
- Tourisme social, solidaire et durable : les appels à projets 2022 et 2023 ont permis à 300 Gardois de tous âges, éloignés de l'accès au tourisme et aux loisirs de découvrir les joies d'un séjour de 2 à 5 jours



Bruno Pascal,
Vice-président délégué
à l'Attractivité des territoires

autour de différentes thématiques... 7 dossiers ont été soutenus en 2023 à hauteur de 24 143 €.

- La mise en œuvre avec d'autres partenaires d'une étude visant, si besoin, à définir une stratégie touristique du canal du Rhône à Sète, favorisant ainsi le « slowtourisme » tant fluvial que fluvestre (vélo et pédestre).

Ces actions s'inscrivent dans le Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité pour la période 2023-2028. Elles se déploient dans un cadre directeur stratégique pour un développement touristique responsable et raisonnable.

Elles visent à :

- renforcer la structuration des destinations gardoises,
- renforcer la promotion et développer le tourisme local,
- développer une ingénierie de services aux territoires,
- optimiser la coordination des acteurs touristiques.

«LE GARD, MILITANT DU GOÛT»

En 2023, les marques "Le Gard, Militant du Goût" et le concours "Gard Gourmand" sont en cours de reconnaissance et de protection nationale par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

Le concours "Gard Gourmand" a récompensé, en 2023, 93 entreprises (artisans métiers de bouche, agriculteurs-transformateurs, restaurateurs) avec 151 médailles sur les 499 produits inscrits.

Ce concours contribue au soutien économique des entreprises gardoises et au déploiement de la politique de qualité alimentaire gardoise.

Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

Le programme européen Leader

Le programme LEADER (Liaison entre action de développement de l'économie rurale) est un dispositif européen destiné au développement d'un territoire rural, permettant d'accompagner des projets privés et publics via des fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Dans le cadre du programme FEADER-LEADER 2023-2027 un nouveau territoire est désormais éligible dans le Gard. Il correspond au périmètre de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien. En 2023 a été créée l'association « Leader en Cévennes au fil de l'eau » dont le Conseil départemental est membre et qui couvre les territoires ruraux du Gard Rhodanien et du Pays des Cévennes.

La totalité des territoires ruraux du département est ainsi éligible aux fonds FEADER-LEADER et peut disposer d'une enveloppe de 8 818 954 € à programmer au sein des comités de programmation des Groupements d'action locaux (GAL) jusqu'en 2027.

Pour contribuer à la mobilisation

de ces crédits, le Conseil départemental a accordé en 2023 une subvention de 13 000 € à chacune des 5 structures animatrices des GAL au titre de la solidarité territoriale et du développement rural.

À travers sa participation aux comités de programmation et les co-financements qu'il peut apporter, le Conseil départemental favorise la mobilisation des crédits européens FEADER (effet levier pouvant aller jusqu'à 4 € de fonds LEADER pour 1 € de fonds publics « nationaux »).

Dans le cadre du programme FEDER (Fonds européen de développement régional) 2021-2027, le Conseil départemental développe une action de promotion des fonds européens en lien avec ses priorités et ses interventions. Le service en charge des fonds européens travaille étroitement avec les services du Conseil départemental concernés, assure une veille des programmations proposées par les Régions Occitanie-Pyrénées-



Carole Bergeri, Questeur déléguée à l'Europe et à la politique contractuelle territoriale

Méditerranée et Auvergne-Rhône-Alpes* et appuie les partenaires internes/externes gardois pour déposer des projets éligibles aux fonds européens.

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes assure la gestion crédits FEDER dédiés au périmètre Massif Central et au Plan Rhône-Saône. Plus de 100 communes gardoises peuvent en bénéficier, ainsi que le Conseil départemental lui-même.*

AMÉNAGER LES TERRITOIRES AUX CÔTÉS DES COMMUNES

Les Contrats territoriaux

Le Conseil départemental accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement.

Depuis le Pacte pour les Gardois (2016), les Contrats territoriaux sont ancrés dans la relation de proximité établie entre le Conseil départemental et les collectivités.

Les Contrats territoriaux permettent de financer des travaux réalisés par les communes ou leurs groupements à travers 4 dispositifs :

- Crédit départemental d'équipement (CDE) pour les équipements de proximité (bâtiments communaux, espaces publics, équipements sportifs, scolaires, maisons de santé...),
- Aménagement de traversées d'agglomération,
- Eau potable et assainissement,
- Réhabilitation de monuments historiques.

Le Pacte pour les Gardois prévoit également le soutien de projets au caractère plus structurant pour l'attractivité du territoire départemental (Dossiers d'Intérêt départemental - DID). Simple et efficace, ce dispositif répond aux attentes des élus locaux et permet de satisfaire les besoins quotidiens des habitants. Ces contrats permettent également de soutenir l'activité avec un fort levier sur l'économie locale. En 2023, 167 Contrats territoriaux, dont 124 contrats CDE, ont été signés entre le Conseil départemental et les collectivités pour un montant total de subventions de 13,8 M€ sur 80 M€ de travaux, ainsi que 3 Dossiers d'intérêt départemental apportant 2 M€ de subventions sur 10 M€ d'opérations.

Dès juin 2022, le Conseil départemental a modifié le règlement CDE pour la programmation 2023

des Contrats territoriaux afin de répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités (avec possibilités d'avances et d'acomptes ou possibilité, sous conditions, de co-existence de 2 contrats).

Par ailleurs, le Conseil départemental souhaitant s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, ce nouveau règlement instaure, sous certaines conditions, une bonification écologique de 10 % du montant de la subvention pour les projets relevant du domaine des bâtiments publics et des espaces publics.

En 2023, 49 contrats ont ainsi fait l'objet d'un bonus écologique de 10 % représentant un montant de 610 255 €.

Exemples de projets d'intérêt départemental et de Contrats territoriaux soutenus en 2023

La construction d'une piscine intercommunale à Uzès.

La Communauté de communes du Pays d'Uzès a décidé de réaliser une piscine intercommunale à Uzès. Ce bâtiment a pour objectif d'assurer l'initiation et la pratique du savoir nager avec ses 4 lignes d'eau de 25 m en intérieur et ses 80 m² de bassin d'apprentissage.

Il comprendra plus de 1 500 m² de surface végétalisée afin de se fondre dans le paysage et sera conçu de façon à maximiser le recours aux énergies renouvelables.

Une subvention de 1,2 M€ pour un montant total de travaux de 7 769 671€ HT, a été attribuée à cette action en octobre 2023.

La création d'un lieu pluri-activités au Grau-du-Roi

La commune du Grau-du-Roi a décidé de construire un équipement public structurant, à proximité immédiate du centre-ville, comprenant :

- une salle communale à vocation citoyenne, socio-culturelle, associative, événementielle et festive de grande capacité en rez-de-chaussée,
- une médiathèque intercommunale de secteur à l'étage.

L'ambition des architectes sélectionnés est de concevoir un projet autour de l'empreinte maritime du Grau-du-Roi. L'extérieur mêle bois et béton teinté sablé, faisant écho aux roseaux des étangs camarguais et aux cordages marins.

Dans l'esprit des deux phares aux entrées des ports, le bâtiment sera surmonté d'une grande vague blanche suspendue dans le ciel et visible de loin.

Le Conseil départemental a participé financièrement à hauteur de 370 185 € sur un montant total HT de 3 394 144 €.

Gestion et prévention des risques

Prévention du risque incendie

Le Conseil départemental du Gard se caractérise par un ensemble forestier important, sensible au risque incendie de forêt en période estivale. L'action du Conseil départemental repose notamment sur l'appui technique auprès des collectivités et le soutien aux investissements.

Dans le cadre de la politique de prévention des incendies de forêts, le Conseil départemental a participé techniquement à l'élaboration du projet de réactualisation du Plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

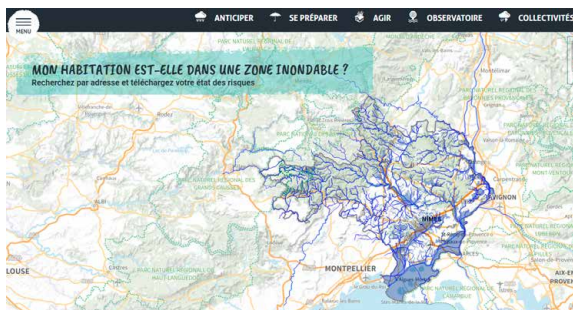
Par ailleurs, il a poursuivi sa mission d'appui technique auprès des intercommunalités à compétence DFCI afin de les accompagner au maintien de l'opérationnalité des équipements, pistes et points d'eau et mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage réglementaire sur les Espaces naturels sensibles départementaux.

En 2023, le Conseil départemental a poursuivi son engagement financier, réaffirmé en 2022, auprès des collectivités en matière de DFCI (pistes et points d'eau) en soutenant les opérations de mises aux normes et d'entretien.



Protéger et développer la culture du risque

- **Protéger...** Le Conseil départemental assure l'entretien et l'exploitation de 7 barrages dont 5 sont écrêteurs de crue - Ceyrac, Conqueyrac, La Rouvière, Sainte-Cécile-d'Andorge et Sénéchas - dans le cadre des conventions liant le Conseil départemental aux structures compétentes en matière d'inondations (GEMAPI). Le Conseil départemental porte par ailleurs les études de mise en sécurité du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous ainsi que celles du barrage des Pises. En 2023, le Conseil départemental a finalisé les dossiers d'autorisations environnementales de ces deux projets en répondant aux demandes complémentaires formulées par l'État.



- **Et développer la culture du risque.** Le Conseil départemental assure le portage et l'animation du site NOE à destination des acteurs publics, des professionnels et du grand public. Cet outil partenarial regroupe et structure une information synthétique sur le thème du risque inondation dans le département du Gard et à l'échelle de chaque commune. En 2023, l'actualisation des données de population et des surfaces urbanisées en zone inondable a été finalisée ; une plaquette a été publiée sur NOE.

GESTION ET PRÉVENTION DES RISQUES

Prévention du risque inondation

Compte tenu du contexte départemental, des interventions sont axées sur la prévention du risque inondation à l'échelle des bassins versants. À la suite des inondations catastrophiques des 8 et 9 septembre 2002, le Conseil départemental s'est engagé de manière très volontariste dans une politique de prévention du risque inondation et a souvent été pionnier dans le développement d'actions spécifiques dans ce domaine. Le Conseil départemental privilégie les actions visant à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires mais aussi à développer la conscience du risque.



Dès avril 2018, dans un nouveau contexte institutionnel et réglementaire, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur :

- D'une politique pour une gestion durable de l'eau et des territoires,
- D'une stratégie d'intervention départementale dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
- D'un dispositif financier au titre de la solidarité territoriale en faveur de la gestion des milieux aquatiques et de prévention du risque inondation.

Le Laboratoire départemental d'analyses



Une partie de l'équipe du Laboratoire départemental.

En 2023, la gratuité des analyses réglementées (brucellose, leucose, IBR, BVD...) effectuées par le Laboratoire départemental d'analyses pour les éleveurs gardois adhérents au Groupement de défense sanitaire a été mise en place (soit une aide annuelle de 80 000 €), alors qu'une nouvelle crise sanitaire est venue impacter les éleveurs avec la fièvre catarrhale ovine (FCOI) et la Maladie hémorragique épizootique (MHE). Au cours de l'année, le Laboratoire a été certifié « Qualiopi » pour les formations dispensées en hygiène alimentaire.

ALABRI

On peut noter la poursuite, en 2023, du dispositif innovant ALABRI de réduction de la vulnérabilité du bâti au risque inondation. Le Conseil départemental a soutenu 28 projets individuels de travaux pour 22 700 € de subventions.

EN CHIFFRES

104 000€

de subventions en investissement aux collectivités compétentes DFCI et pour l'acquisition de véhicules de surveillance.

137 000 €

de subventions en fonctionnement pour les travaux d'entretien des équipements DFCI normalisés.

2,09 M€

de subventions aux communes et intercommunalités pour des travaux de protection contre les inondations.

120 000 €

de subventions aux syndicats de bassins versants pour les travaux de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques.

380 000 €

de dépenses de fonctionnement pour la gestion, l'exploitation des barrages.

990 000 €

d'investissement sur les barrages.

2 M€

attribués au Pont du Gard

Le Conseil départemental du Gard est membre de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard, site classé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et Grand site de France. Le Conseil départemental contribue, par sa participation de 2 M€, à l'amélioration des prestations offertes aux visiteurs et à l'augmentation de la fréquentation du site, notamment les espaces muséographiques.

Le Conseil départemental poursuit également sa collaboration étroite avec l'EPCC dans le cadre de projets culturels notamment en 2023, pour la magnifique exposition "Light as space" de l'artiste japonais Yasuhiro Shida, dont il était partenaire à travers son soutien en ingénierie et son soutien financier à "L'échangeur 22" association gardoise qui a assuré la mise en œuvre et le commissariat de cette exposition avec les équipes de l'EPCC du Pont du Gard.



Militer pour la culture pour tous

Le Schéma départemental de la culture décline les grandes orientations de la collectivité en matière d'action culturelle. La politique culturelle du Conseil départemental du Gard a pour objectif d'encourager la participation des Gardoises et des Gardois à la vie artistique et culturelle, de permettre l'accès à la culture de tous, et de favoriser la pluralité des expressions. Pour mettre en œuvre ces orientations du Schéma en 2023, le Conseil départemental a soutenu les porteurs de projets culturels et initié des actions afin de répondre au mieux aux besoins des habitants sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs dispositifs complémentaires ont ainsi permis de :

- soutenir la création et les résidences d'artistes,
- accompagner la diffusion des artistes,
- conforter les structures professionnelles,
- mailler le territoire en accompagnant les lieux culturels structurants et les festivals (à cet égard, 6 tiers-lieux ont été accompagnés pour un montant de 68 000 €),
- mettre en œuvre des dispositifs de soutien à la professionnalisation pour les artistes des musiques actuelles et les artistes plasticiens, notamment les nouveaux dispositifs « Tour de Chauffe » et « Bourse individuelle d'artistes » qui complètent les actions existantes.



Patrick Malavielle,
Vice-président délégué
à la Culture, au patrimoine,
à l'éducation artistique

Le Conseil départemental a également soutenu les actions patrimoniales, historiques et scientifiques, a fait vivre la culture occitane et a encouragé les dynamiques locales.

En 2023, le Conseil départemental a adopté un nouveau Schéma des enseignements et des pratiques artistiques. Les aides à ces structures ont été réajustées, 21 structures ont ainsi été accompagnées à hauteur de 229 200 €.

Trois axes d'intervention prioritaires ont été retenus :

- Diversifier les publics des enseignements artistiques
- Le Conseil départemental soutiendra les structures

d'enseignements artistiques pour les actions visant à diversifier et à ouvrir les établissements, à lever les freins et permettre à tous les Gardoises et Gardois d'avoir accès aux pratiques artistiques.

- L'un des vecteurs est le développement de collaborations avec une diversité de partenaires du champ culturel, du champ social, de la santé, pour toucher d'autres catégories de la population,
- Poursuivre la structuration de l'offre en aménageant le territoire et en structurant un réseau équilibré d'établissements d'enseignements, proposant une offre diversifiée et de qualité. L'appui en ingénierie permettra aux établissements de se connaître entre eux, de mutualiser leurs ressources, d'initier des projets. Il s'agira également pour le Conseil départemental d'adapter ses aides financières aux besoins des territoires pour en faire de

véritables leviers de développement de l'offre.

- Accompagner les innovations et les synergies sur les territoires
L'objectif est de prendre en compte les mutations de la société, d'encourager la participation des usagers à la vie des structures et de développer les collaborations avec tout l'écosystème d'un territoire pour ancrer le conservatoire dans la cité. Le développement passe notamment par la formation des enseignants aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies, aux outils du numérique, l'encouragement à l'expérimentation et le soutien aux synergies de territoire et aux démarches qui mettent en œuvre les droits culturels.

Il faut aussi noter qu'en 2023, l'aide en matériel étendue aux lieux d'exposition a permis d'accompagner 4 projets pour un montant de 29 600 €.

Des dispositifs innovants

L'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens est toujours au cœur des préoccupations départementales en 2023. Dans le cadre du dispositif « Artistes au collège », 198 projets ont été accompagnés (22 résidences et 176 parcours) pour un montant de 283 218 €. 92 % des établissements publics du Gard participent au dispositif et ont mis en place des projets artistiques qui ont touché plus de 10 000 collégiens gardois.



Avec un financement de 60 000 € (conforté par un financement DRAC de 30 000 € dans le cadre de la convention de développement culturel signée avec le Ministère de la Culture), le Conseil départemental initie aujourd'hui quatre « résidences artistiques de territoire » : une résidence dans les domaines du spectacle vivant, trois résidences dans le domaine de l'art contemporain. Ces résidences favorisent l'accès à la création contemporaine pour tous, en mettant l'accent sur les territoires où l'offre est la moins développée, elles encouragent l'implication citoyenne et suscitent des coopérations nouvelles entre structures culturelles, associatives, éducatives et sociales.

CHÂTEAU D'ASSAS

Depuis 2009, le pôle culturel du château d'Assas réalise des manifestations artistiques et patrimoniales destinées à tous. Conçues pour le lieu en lien avec des artistes diplômés, elles respectent la parité tout en diversifiant les supports d'expression dans le domaine des arts plastiques, numériques et audiovisuels.

Février 2023 voit aboutir au château d'Assas le projet au long cours avec l'École des beaux-arts de Nîmes, réunissant une quinzaine d'étudiants-artistes se déployant sur plusieurs communes du Pays viganais. Le photographe et plasticien ukrainien en exil Sergei Bratkov, issu de « l'école de Khakiv », a présenté, au printemps 2023, une installation photographique axée sur l'illusion : *Infinity war*.

En juillet, la photographe franco-américaine Martine Fougeron a exposé des photos tirées de son ouvrage *Nicolas and Adrien a world with two sons*. Elle a projeté un film d'archives sur l'arrivée de sa famille à Esparon du début des années 1960 à aujourd'hui : *Summer time*.

En octobre, la cinéaste Elsa Brès a créé une installation vidéo, *Every peak is a crater*, mêlant des scènes de son dernier film, *Les sanglières*, avec deux de ses courts-métrages.

Avec *Lumières du château* en novembre 2023, Clara Bryon, architecte et plasticienne, a remodelé l'espace d'exposition du château d'Assas.

Parallèlement, le pôle culturel s'est associé le 29 avril à la Journée internationale de la danse (soutenue par l'Unesco) et aux Journées européennes du patrimoine.

LA CULTURE POUR TOUS

Les Archives départementales

Protéger le patrimoine archivistique gardois

La collecte réglementaire des archives publiques s'élève à plus de 660 ml (mètres linéaires). Les dons et achats d'archives privées ont représenté 26 ml. Les premiers versements d'archives numériques dans le système d'archivage électronique ont été réalisés.

La restauration de 83 unités d'archives : compoix, registres de délibérations communales, documents figurés (plans, affiches...) et pièces anciennes (XIII^e-XVI^e s.) de fonds privés, a contribué à la sauvegarde du patrimoine archivistique gardois.

Diffuser le patrimoine archivistique gardois

11 472 documents ont été communiqués en salle de lecture lors de 2 261 séances de travail. 1 280 883 pages ont été consultées sur le site internet par 130 249 visiteurs. Le programme de numérisation a permis la mise en ligne de nouveaux fonds et de compléments de fonds. Plus de 900 000 pages ou images ont été ajoutées et sont mises à disposition gratuitement sur le site archives.gard.fr.

Valoriser le patrimoine archivistique gardois

L'offre culturelle et pédagogique a attiré 5 421 personnes qui ont participé à une trentaine d'activités, in situ ou hors les murs. Trois expositions ont été créées ; 10 publications ont été réalisées, toutes diffusées en ligne. Dans la dynamique du Schéma départemental des Archives, les actions sur le territoire se sont largement structurées et renforcées en s'appuyant sur des outils numériques, sur la création d'expositions itinérantes et le recrutement d'un médiateur qui se déplace sur les lieux d'expositions.

Il est à souligner l'attention particulière portée à l'Éducation artistique et culturelle (EAC) avec la mise en place d'actions concrètes et pérennes. L'objectif est de mettre l'archive au centre du processus de création et de permettre un dialogue entre archives, artistes et élèves. Des actions mémorielles avec le service départemental de l'Office national des combattants et victimes de guerre ont été menées avec les publics scolaires dans le cadre de *Bulles de mémoire* : ateliers animés par un dessinateur de bandes dessinées.

La Conservation départementale

La Direction de la conservation départementale a déployé au fil de l'année une programmation culturelle riche et variée dans les musées dont elle assure la gestion. Construite autour des temps forts que sont les expositions temporaires et les événements nationaux, cette programmation s'adresse à tous les publics avec des ateliers familles, des conférences, des activités destinées aux scolaires ou encore des rendez-vous festifs à l'occasion de manifestations comme la Nuit des musées, les Rendez-vous au jardin ou les Journées du patrimoine.

Au cours de l'année 2023, deux expositions ont été proposées :

- *Rencontres infinies*, une exposition d'œuvres de l'artiste-plasticienne



Le musée d'art sacré accueille régulièrement des ateliers pendant les vacances.

Lucie Laflorientie en partenariat avec le FRAC au musée Pierre-de-Luxembourg à Villeneuve-lez-Avignon du 10 mars au 17 septembre 2023.

• *Protège-moi ! Croyances, rites et objets de protection* au musée d'art sacré du Gard du 16 septembre 2023 au 10 mars 2024. Un catalogue de 144 pages a été édité à cette occasion. Ces événements ont été complétés par un accrochage temporaire au musée Pierre-de-Luxembourg à Villeneuve-lez-Avignon : *Marie, mère de tous* du 3 octobre au 30 décembre 2023.

Développer la lecture publique sur l'ensemble du Gard

La lecture publique est une compétence culturelle obligatoire pour le Conseil départemental.

ACCOMPAGNER/INFORMER

Quatre subventions pour l'achat de mobilier spécifique de bibliothèques et deux pour une aide à la ré-informatisation ont été attribuées aux bibliothèques du réseau de la Direction du livre et de la lecture (DLL) pour un montant total de 26 238 €.

FORMER

Deux journées départementales de la lecture publique ont été proposées dans le programme de formations 2023 :

- Le 19 juin a réuni élu(e)s et personnels des bibliothèques à la Médiathèque d'Aigues-Mortes autour



Expositions

Choisissez des expositions sur des thèmes variés : art, histoire, littérature, société. Elles se composent de panneaux.



Histoires piquées

Lire, chanter, fredonner autour d'un tapis ou tablier à histoires ; outils de médiation interactifs destinés à faire découvrir la littérature pour petits et grands.



Kamishibai

Racontez différemment à l'aide de ce petit théâtre d'origine japonaise. La DLL met à disposition des bibliothèques : Kamishibai (histoire) et Butai (castelet).



Mallette petite enfance

A destination du jeune public, ces mallettes vous permettent d'animer des séances autour du livre avec vos partenaires (crèche, relais d'assistantes maternelles, structures Petite Enfance...)



Facile à lire

Sélection d'ouvrages pour mettre en place un espace "Facile à Lire" pour les personnes éloignées de la lecture.



Mallette Liseuses

Réserver des liseuses pour promouvoir la lecture numérique via les ressources numériques de la DLL.

des bibliothèques rurales (inter) communales : une invitation à « faire réseau ».

- Le 17 novembre, aux Archives départementales, la thématique « Les réseaux sociaux : information et désinformation » a rassemblé bibliothécaires du réseau et documentalistes des collèges, conviés en partenariat avec la Direction de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et des sports (DEJCS), pour une dynamique rencontre interactive.

PRÊTER/DIFFUSER

Par bibliobus, navettes, ou en accueil sur place à la centrale de Nîmes ou à l'antenne du Vigan, les prêts de documents, tous supports confondus, ont poursuivi leur remontée post-Covid avec 110 728 prêts.

La reprise du prêt de CD musicaux marque la fin d'année 2023.

Une nouvelle ressource numérique, Skilléos (auto formation, développement personnel), a été proposée, depuis le mois de novembre, aux usagers des 35 bibliothèques abonnées.

Ces mêmes usagers ont également plus fortement plébiscité les deux autres ressources numériques : Médiathèque numérique (Arte VOD) et Prêt numérique en bibliothèque. Un prêt de 12 liseuses a été mis en place pour favoriser la médiation des bibliothèques auprès de leurs usagers souhaitant se familiariser avec le Prêt numérique en bibliothèque.



Hélène Meunier,
Vice-présidente déléguée
à la Lecture publique
et à l'Économie sociale
et solidaire

En 2024, le Schéma départemental de la Lecture publique sera soumis au vote de l'Assemblée du Conseil départemental.

BALADES SENSORIELLES

Les « Balades sensorielles », proposition d'actions culturelles itinérantes combinant, en 2023, musique et contes, ont été accueillies dans 6 collectivités pour la programmation Petite enfance et 6 autres pour les rendez-vous « tout public » et/ou public adultes. Ces animations ont permis l'intervention de 5 compagnies et 8 artistes, conteuses, comédiennes et musiciennes / musiciens.

Le sport pour tous

La politique sportive du Conseil départemental encourage la pratique de toutes les disciplines par le plus grand nombre en réduisant les inégalités. Dans cet esprit, le Conseil départemental s'est engagé et a obtenu en 2020 le label Terre de Jeux 2024, visant à favoriser le sport pour tous et partout. C'est également une des orientations fortes qui a été réaffirmée à l'occasion du premier Schéma départemental des sports. Le Conseil départemental du Gard a fait le choix de conserver la compétence facultative et partagée du sport comme une compétence essentielle, il a décidé d'élaborer dans la concertation son 1^{er} Schéma départemental des sports pour la période 2023-2027, en définissant les axes stratégiques de sa politique

Les 3 orientations du Schéma des sports

Il ressort de ce schéma trois grandes orientations pour le Conseil départemental :

- **poursuivre et renforcer son rôle de moteur dans l'égalité d'accès à la pratique sportive de toutes et tous ;**
- **être fédérateur auprès des acteurs du monde sportif gardois tout en poursuivant cette démarche de mise en réseau et de cohésion territoriale ;**
- **être un vecteur clé dans la valorisation du territoire, de ses espaces naturels et de ses acteurs.**

sportive et un programme d'actions pour renforcer son intervention.

La concertation a été lancée dès l'automne 2022 jusqu'en mars 2023, avec une phase de consultation auprès des Gardoises et des Gardois, sur les réseaux sociaux et lors de rencontres territoriales auprès des acteurs du secteur sportif qui participent quotidiennement à valoriser la pratique (élus, professionnels, bénévoles, dirigeants, éducateurs...). Elle s'est poursuivie avec les premières « Rencontres départementales du Sport dans le Gard » le 16 mars 2023 à Nîmes, afin d'alimenter et clore une large réflexion et un diagnostic territorial sur les enjeux du sport. S'est ensuite engagée une phase de rédaction et validation, pour aboutir à l'adoption du 1^{er} Schéma départemental des sports par l'Assemblée départementale le 13 octobre 2023.

Ainsi, les grandes orientations de la politique sportive se déclinent comme suit :

- dans le cadre de la 1^{ère} orientation d'égalité d'accès aux pratiques sportives, on retrouve : favoriser la mixité, réduire les exclusions à travers le sport handicap, encourager les projets et manifestations favorisant le sport pour tous, soutenir l'achat du petit matériel sportif ou encore sensibiliser les collégiens à la pratique sportive et aux valeurs citoyennes ;
- la 2^e orientation vise à soutenir les associations structurantes que sont les Comités départementaux et les clubs formateurs ou de performance « classiques » ou de



Vincent Bouget,
Conseiller départemental délégué
aux Sports

pleine nature, que ce soit à travers une aide à la structure pour ceux qui sont éligibles, un accompagnement pour certains de leurs projets ou bien encore par un soutien à leurs manifestations. Désormais une aide sera également possible pour les petits équipements ainsi que pour les jeunes espoirs sportifs gardois inscrits sur les listes de haut niveau ;

- la 3^e orientation vise à accompagner l'animation et le développement du territoire à travers l'aide aux différentes manifestations sportives « classiques » ou de pleine nature, à impact local ou structurant pour le territoire, de performance, ouvertes aux personnes présentant un handicap, ou bien désormais non compétitives et favorisant la pratique pour tous.

On peut également souligner l'attention du Conseil départemental vis-à-vis des clubs féminins, notamment de l'agglomération nîmoise, ou encore le dispositif « Sportifs au collège », qui continue de se développer et de se diversifier.

LE SPORT POUR TOUS

Le Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap

En 2023, les travaux de réhabilitation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap ont été poursuivis et finalisés notamment pour la première phase consacrée au Centre de préparation aux Jeux de Paris 2024 et ses quatre disciplines : breaking, cyclisme sur route, paracyclisme sur route, basket 3*3.

Les travaux ont principalement porté sur le bâtiment « Lou Gandar » offrant désormais 25 chambres de niveau 3 étoiles et accessibles PMR pour la moitié d'entre elles et la création d'un préau sportif aujourd'hui spécifique 3*3 et évolutif pour de nouvelles pratiques sportives.

Ces travaux doivent permettre à terme une véritable mutation du site en réaffirmant sa dimension sportive et touristique avec, en fer de lance, la création d'un pôle vélo de dimension nationale.



Le Centre sportif accueille entre autres un plateau de basket 3*3

Les événements accompagnés par le Conseil départemental

Parmi les événements phares « récurrents », on peut citer le



53^e Étoile de Bessèges-Tour du Gard

Tournoi international de tir à l'arc, la 53^e édition de l'Étoile de Bessèges-Tour du Gard ou bien encore les Challenges gardois trails, duos nocturnes et VTT.

Parmi les nouveaux événements en lien avec le Centre de préparation aux Jeux de Méjannes-le-Clap, on retrouve la 1^{ère} édition de l'HandiGard Classic (manche de Coupe de France inscrite au calendrier international), les tournois de Basket 3*3 au Pont du Gard réunissant 32 des meilleures équipes féminines et masculines en international, la 2^e édition de l'International breaking Gard également à Méjannes-le-Clap.

CHIFFRES CLÉS :

Budget sport : 1,9 M€

- **Garantir l'égal accès aux activités physiques et sportives : 1,15 M€**
- **Aide aux associations sportives menant des actions avec les collègues : 100 000 €**
- **Aide au fonctionnement et à la promotion d'Es-space Gard Découvertes, gestionnaire du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap : 655 000 € (480 000 € + 175 000 €)**

S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Conseil départemental s'engage aussi en faveur de la santé de tous.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Dès le début de la grossesse jusqu'à la naissance et dans les premières années de vie de l'enfant, les sages-femmes, médecins, infirmières puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants des services de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental accueillent et accompagnent les jeunes parents. De par la mise en œuvre de leurs missions d'accompagnement, de soutien parental et de prévention ainsi que leur inscription dans un réseau périnatal de proximité constitué de professionnels gardois, ils contribuent à réduire les vulnérabilités parentales et à favoriser le développement harmonieux des enfants.

Sur les territoires, les équipes de PMI ont réalisé des actions de dépistage bilan de santé en école maternelle et accompagné les familles en situation de vulnérabilité. Renforcée, l'équipe du Relais accueil petite enfance handicap (RAPEH) intervient auprès de davantage de familles ayant un jeune enfant en situation de handicap. En parallèle, la PMI permet un soutien à la parentalité de qualité par exemple, en accompagnant tous les Lieux d'accueil parents enfants (LAEP) du territoire, labellisés CAF. En 2023 une démarche de formation



action des professionnels et des partenaires de la PMI a été travaillée et sera effective en 2024.

Un travail conjoint avec la CAF a été entrepris pour satisfaire la mise en œuvre du Service national. Sur la petite enfance, ce travail conjoint s'est fait en lien avec les collectivités locales, pour répondre encore mieux en nombre et en qualité, aux besoins de garde des enfants de moins de 6 ans. Un plan de contrôle conjoint avec l'État et la CAF a été élaboré pour les modes d'accueil collectif de la petite enfance.

LES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

Les professionnelles des 11 centres de santé sexuelle du Gard ont mené des actions collectives d'information ou de sensibilisation sur la vie affective, la sexualité et la contraception, dans les établissements scolaires, les associations... auprès des jeunes et des personnes. En 2023, elles sont notamment intervenues dans le cadre de la semaine de la santé sexuelle ou de la lutte contre le harcèlement.

LES CENTRES D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

Le Conseil départemental apporte un soutien financier à hauteur de 20 % de leur budget aux 3 CAMSP (Centres d'action médico-sociale précoce) du Gard, en complémentarité des financements de l'Agence régionale de santé. La collectivité porte au sein de ses services le CAMSP de Nîmes. Ces structures sont essentielles pour dépister et prendre en charge le plus tôt possible les troubles du développement des jeunes enfants. Cela représente 176 places.

CHIFFRES CLÉS

- 7 414 naissances
- 47 000 enfants de 0 à 6 ans
- 5 816 consultations de sages-femmes auprès des femmes et en Centres de santé sexuelle
- 11 725 consultations de puériculture pour 3 485 enfants suivis
- 6 444 bilans de santé en école maternelle
- 559 animations des Centres de santé sexuelle auprès des jeunes pour 6 809 participants
- 2 236 assistantes maternelles
- 176 Établissements d'accueil du jeune enfant

Relier les personnes et les territoires



Le Conseil départemental, compétent dans les champs des solidarités et des routes, ne peut évidemment qu'être attentif au lien social. Celui-ci passe à la fois par le vivre ensemble et par le respect de l'équilibre entre les territoires. C'est pourquoi le 3^e axe du projet de mandat s'intitule «Relier les personnes et les territoires». La collectivité tient à la proximité tant géographique que sociale et humaine, afin de garantir aux Gardoises et aux Gardois le même accès à ses services, quel que soit le territoire où ils résident.

CHIFFRES CLÉS

- Soutien aux pratiques culturelles : 2 347 430 €
- Aide à l'action sportive : 1 150 600 €
- Subventions aux associations en faveur de la jeunesse : 426 375 €

Au plus près des associations



En complément de l'accompagnement apporté par le Conseil départemental pour soutenir le tissu associatif local au titre de la Politique de la ville et du dispositif FDS Fonds de développement social, il convient de souligner l'importance de l'engagement du Conseil départemental auprès de ces associations de proximité qui bénéficient également de financements de « droit commun » pour des actions en faveur de la jeunesse ou de soutien aux pratiques culturelles et sportives.

Soutenir une vie associative de proximité

Le Conseil départemental soutient les actions réalisées dans le cadre des Contrats de ville au moyen du Fonds de développement social, conformément à ses priorités en matière d'accompagnement de la jeunesse et l'éducation, de soutien au lien social, à la citoyenneté, à l'accès aux droits, de développement économique et l'emploi, d'accès aux savoirs de base, de lutte contre la fracture numérique et d'accès à la culture. En 2023, le Conseil départemental a participé aux consultations des collectivités territoriales réalisées pour appréhender les contours précis des futurs territoires cibles. Cette consultation s'est achevée le 31 août 2023, un décret a suivi pour annoncer la liste des Quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Conseil départemental a présenté ses priorités pour les prochains 7 Contrats de ville : la prévention, les dispositifs d'accueil et d'accès aux droits, l'accès aux



Amal Couvreur,
Vice-présidente déléguée
à la Politique de la ville

soins, la médiation numérique, l'insertion professionnelle des personnes en situation de rupture, la valorisation des initiatives locales et l'entreprenariat social.

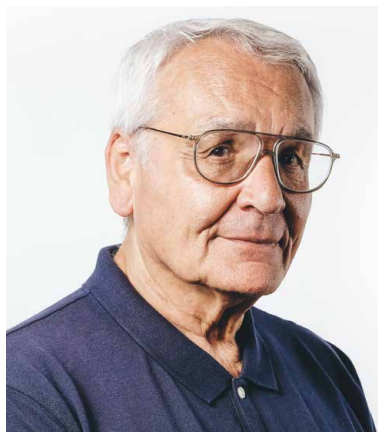
Au moyen du Fonds de développement social, le Conseil départemental accompagne la dynamique de la vie associative sur les Quartiers prioritaires.

La prévention auprès des jeunes

Le Conseil départemental dispose d'une compétence en matière de prévention spécialisée qui vise à intervenir auprès des jeunes les plus en difficulté, notamment en luttant contre le décrochage scolaire afin de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle, et d'éviter le risque de rupture avec la société. Dans ce cadre, le Conseil départemental a apporté son soutien à 4 associations afin de déployer des équipes éducatives. Ces actions contribuent à

la politique globale de prévention que le Conseil départemental déploie en coordination étroite avec ses services d'action sociale et de protection de l'enfance, ainsi qu'avec le tissu associatif local. La prévention spécialisée prend toute sa place dans le Schéma des solidarités sociales afin de garantir aux jeunes les plus en difficulté et en risque de marginalisation l'accès à un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Mieux circuler et se déplacer



Martin Delord,
Vice-président délégué
aux Infrastructures routières

Le Conseil départemental a poursuivi ses investissements conséquents sur le volet des mobilités.

Concernant les grandes infrastructures de mobilité, le Conseil départemental a initié plusieurs aménagements sur la RD 999 entre Le Vigan et l'Aveyron (qui se poursuivront en 2024) et a participé financièrement à la réalisation d'un giratoire à la sortie de Nîmes au niveau du carreau de Lanes porté par la Ville de Nîmes et à la réalisation de la déviation de Laudun-l'Ardoise portée par l'État. Des opérations de modernisation et sécurisation des déplacements du quotidien ont été engagées, notamment la réhabilitation de la RD 62a au Grau-du-Roi avec une technique de retraitement en place qui a permis au Conseil départemental de réduire l'impact environnemental de son chantier dans cette zone protégée. Plusieurs opérations de sécurité ponctuelles, comme la mise au gabarit de la RD 181 entre Pompignan et Conqueyrac ou la rectification d'un

virage sur la RD 35 ont également été réalisées et le niveau d'investissement sur les Contrats territoriaux pour les traversées d'agglomération a été maintenu.

La rénovation du patrimoine routier a encore été priorisée cette année.

- Plusieurs opérations d'entretien curatif de chaussées ont été menées, par exemple sur la RD38 entre Bellegarde et Saint-Gilles, la RD979 entre le Pont-Saint-Nicolas et Nîmes, la RD999 entre Nîmes et Manduel et entre Combas et Vile-Fesq, ou encore la RD6 entre Seynes et Bouquet et la RD 6572 entre Aimargues et Vauvert.
- L'entretien préventif des chaussées, conduisant à une réduction de la dette grise continue en parallèle. Dans ce cadre, le Conseil départemental utilise des techniques innovantes d'entretien des chaussées, comme le recours aux revêtements superficiels combinés.
- D'autre part, la rénovation des patrimoines de ponts et murs de soutènement s'est poursuivie ainsi que la fin de la réparation du pont en béton précontraint de Brouzen qui franchit le Gardon à Alès.

Le Conseil départemental travaille toujours à la réparation des lourds dégâts occasionnés au réseau routier de la vallée de l'Hérault par les intempéries de septembre 2020 ainsi que la réparation des dégâts de l'automne 2021 sur les secteurs de la Vaunage et du bassin amont de la Cèze (près de 2 M€ investis).

Enfin, la mise en œuvre du plan vélo du Conseil départemental s'est



Olivier Gaillard,
Vice-président délégué
à l'Aménagement du territoire

maintenue avec un investissement de 3,7M€ qui a permis la poursuite des travaux sur les sections Quissac/Lézan, Cardet/Anduze, Ganges / Saint-Hippolyte-du-Fort, la réalisation des travaux sur la section Sorgues/Sauveterre/Villeneuve-lez-Avignon-Avignon et l'ouverture à la circulation de la section Beaucaire/Fourques.

CHIFFRES CLÉS

4 629 km

de voirie dans le Gard

160 km

de voies vertes
départementales, dont 6 km
en zone de montagne

60,5 M€

d'investissement (direct et
indirect) réalisés en 2023

Connecter chacun au très haut débit

Le Conseil départemental a tenu son engagement, au titre de la solidarité des territoires. L'accès aux nouvelles technologies est une réalité pour tous les Gardois et les Gardoises.

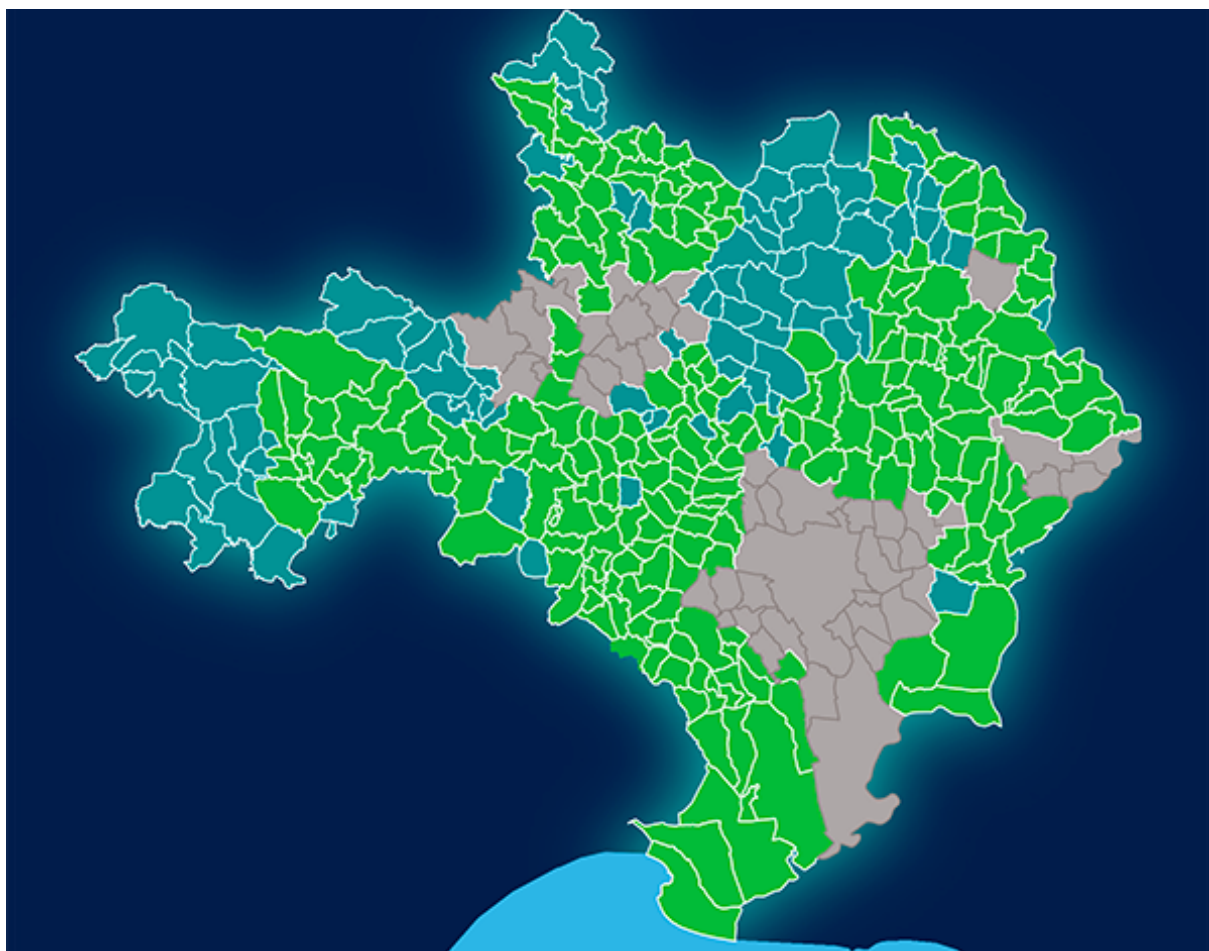
Le réseau WiGard Fibre est opérationnel ; c'est un investissement essentiel pour le développement économique, la réduction de la fracture numérique et l'attractivité de nos zones rurales.

Grâce à ce projet d'envergure, le Conseil départemental a inscrit son territoire dans l'avenir pour un Gard plus innovant, plus attractif, plus solidaire.

Fin 2023, les 303 communes situées dans le périmètre du réseau WiGard sont connectées.

CHIFFRES CLÉS

- 260 000 prises déployées, soit 100 % des locaux du Réseau d'initiative publique du Gard (303 communes hors agglomérations de Nîmes et d'Alès, communes gardoises du Grand Avignon et Bagnols-sur-Cèze).
- Plus de 106 000 clients raccordés sur le réseau fin 2023.
- 210 M€ d'investissement par XP Fibre entre 2019 et 2023.
- 7 M€ d'investissement du Conseil départemental dédiés aux raccordements longs pour assurer un traitement équitable des Gardoises et des Gardois.



Garantir et simplifier les services de proximité

Les Maisons du Conseil départemental

Le projet de Maisons du Conseil départemental a été élaboré et approuvé par l'Assemblée départementale en 2022. Ces Maisons répondent à trois objectifs principaux : plus de proximité, plus de service et plus de visibilité. En mai 2023, deux Maisons fixes ont ouvert leurs portes et en juin 2023, deux Maisons mobiles ont commencé leurs tournées, soit 328 000 € consacrés à ce projet en 2023.

La MCD d'Alès accueille le public les lundis, jeudis, 1^{er} et 3^e mercredis du mois. La MCD de Bagnols-sur-Cèze accueille le public les mardis, vendredis, 2^e et 4^e mercredis du mois. Les MCD mobiles, stationnées au Service ressources travaux de Saint-Hippolyte-du-Fort et au Pôle exploitation routier de Remoulins, desservent 37 communes avec une fréquence d'une demi-journée tous les 15 jours.

En 2023, le Service des Maisons du Conseil départemental a reçu 372 sollicitations à Alès, 610 à Bagnols-sur-Cèze et 1 528 dans les Maisons mobiles.

En fin d'année 2023, une réflexion est menée sur l'ouverture d'une 3^e Maison fixe au Château d'Assas du Vigan, ainsi que sur l'adaptation des communes desservies par les Maisons mobiles et donc sur le nombre de Maisons mobiles nécessaires.



L'Espace Diderot

Fortement présente sur l'ensemble des quartiers dits « prioritaires », la collectivité s'engage sur les quartiers ouest de Nîmes en termes de services de proximité, répondant ainsi aux besoins d'une population économiquement et socialement fragilisée.

150 professionnels de 12 structures distinctes, publiques et associatives permettent d'apporter accueil, accès aux droits, soutien dans les démarches et accompagnement aux habitants de ces quartiers.

Cet espace constitue également un point d'appui renforcé au tissu associatif local, en offrant la possibilité de l'utilisation du site sur des horaires décalés, en soirée ou le week-end, en fonction de la demande.

Favoriser l'animation de la vie sociale avec les Centres sociaux et espaces de vie sociale

La préoccupation du service rendu dans la proximité prévaut au soutien que la collectivité apporte aux 31 Centres sociaux et 29 espaces de vie sociale du territoire gardois, dans le but d'animer la vie sociale locale pour tous les âges de la vie, en cohérence avec le Schéma des solidarités sociales.

Il s'agit d'accompagner la prévention à travers l'ensemble des actions mises en œuvre par ces structures, associatives ou publiques, plus particulièrement en ce qui concerne l'accueil et l'orientation pour l'accès aux droits, l'accompagnement de la parentalité et de la jeunesse, l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, sans oublier les actions destinées aux seniors afin de prévenir la perte d'autonomie.

La convention cadre de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales

En octobre 2023, le Conseil départemental a adopté la convention qui encadre la collaboration avec la CAF et dont un des objectifs est de «travailler de manière concertée pour définir ensemble une stratégie de l'offre d'animation de la vie sociale à l'échelle du département.

Le Fonds départemental de soutien à la vie sociale

En 2023, le Conseil départemental a réalisé les travaux d'élaboration du fonds départemental de soutien à la vie sociale (adopté par l'assemblée départementale le 12 janvier 2024).

Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

Le Conseil départemental des jeunes

Créé en juin 2022, le Conseil départemental des jeunes a pu être lancé dès la rentrée scolaire qui a suivi. Le « CDJ » est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté.

Il invite les jeunes à faire entendre leur voix, mais aussi à initier et réaliser des actions qui répondent directement aux besoins des jeunes et peuvent être bénéfiques pour tous.

Tous les cantons et 52 des 53 collèges publics y sont représentés. Le Conseil départemental des jeunes est

composé de 23 binômes paritaires de « Conseillers départementaux jeunes », ainsi que de 12 « Délégués » représentant leur collège et de 52 « Adjoints ».

Depuis leur journée d'intégration le 2 décembre 2022, les jeunes élus se réunissent tous les mois en divers lieux du département et vont poursuivre leurs travaux au sein de la commission projet à laquelle ils ont été rattachés : Qualité de vie et solidarité au collège ; Développement durable ; Sport pour tous ou Mobilités douces.



Les premiers élus du Conseil départemental des jeunes

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE LOCALE DANS LA CONCERTATION ET LA TRANSPARENCE

Informer utilement tous les citoyens du territoire

Au sein du Conseil départemental, l'information aux usagers est notamment assurée par la Direction de la communication grâce à ses différents supports : réseaux sociaux, site internet gard.fr, communiqués et relations avec la presse, magazine Gard info et son site web dédié gardinfo.gard.fr, campagnes presse....



Les actions en faveur du territoire ont une fois de plus été privilégiées notamment avec la promotion autour de la marque « Le Gard, Militant du Goût », mais aussi la valorisation des actions culturelles et sportives soutenues par le Conseil départemental ou encore sur la promotion des grands projets du début de mandat.

La communication en 2023 a porté sur :

- **Les projets phares du début du mandat :**
 - La création de l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2023.
 - Les premières Maisons du Conseil départemental, deux fixes à Alès et à Bagnols-sur-Cèze et deux maisons mobiles desservant 37 communes qui ont ouvert au cours du 1^{er} semestre 2023.
 - Le Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap qui a accueilli ses premiers événements sportifs d'envergure internationale, notamment des équipes nationales et internationales de basket 3*3 durant l'été ou encore la battle de Breaking en novembre 2023.
 - La communication sur le travail du Conseil départemental des jeunes (CDJ) s'est poursuivie. Pour cette 2^e année du mandat, la communication a porté sur l'implantation de ce CDJ et sur les concrétisations de leurs projets.



• **Les concertations, réunions publiques des différents schémas concrétisés en 2023 :** le Schéma des mobilités, le Schéma des sports, le Schéma du tourisme, le Schéma des enseignements artistiques. Ainsi que leur traduction en termes de communication tant auprès du grand public que des partenaires. Les 1^{ères} communications sur la concertation du Schéma de l'Économie sociale et solidaire, en vue de son adoption au 1^{er} trimestre 2024.

• **La continuité du déploiement de la signalétique** sur les bâtiments du Conseil départemental afin de faciliter l'accès des services aux usagers par une meilleure identification visuelle.

• **Le retour du Gard au Salon international de l'agriculture** avec un stand entièrement repensé pour une meilleure visibilité de la marque « Le Gard, Militant du Goût ».



Les prises de parole de la collectivité passent également par des achats de communication dans la presse, sur des sites d'information web ou radio, d'affichages urbains. Cela permet de communiquer sur ses politiques publiques dont : le droit des femmes, l'éducation et les collèges, la culture, le sport, le consommateur local avec la mise en avant de la marque « Le Gard, Militant du Goût » ...



Le cadre créatif de 2022 a été conservé pour assurer une continuité autour des 2 axes « Le Gard, pour Vous » – explication de la politique publique – et « Le Gard, C'est

Vous » – incarnation de la politique publique avec ceux qui la font, ceux qui en bénéficient, ceux qui en sont partenaires.



FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE LOCALE DANS LA CONCERTATION ET LA TRANSPARENCE

Le Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental a mené les travaux d'élaboration du Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre d'une démarche de design social.

Après le Livre blanc de l'ESS, le Conseil départemental du Gard a élaboré de manière participative son programme d'actions pour l'Économie sociale et solidaire 2024-2028.

En 2023, les acteurs de l'ESS sur les territoires ont été concertés au travers de :

- 6 ateliers territoriaux sur les thématiques des coopérations locales et la promotion de l'ESS ;
- 1 atelier départemental sur les thématiques d'ancrage des grands acteurs ressources et la création d'un laboratoire de l'ESS ;
- 1 atelier avec les professionnels des différentes Directions du Conseil départemental dont les agents de la Direction générale adjointe des solidarités (DGAS).



Le Groupe citoyen ressource pour l'inclusion



En 2023, le Groupe de citoyen ressource pour l'insertion, créé en 2017 afin de collaborer avec les services du Conseil départemental pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle du programme départemental d'insertion, évolue et devient le Groupe citoyen ressource pour l'inclusion (GRCI).

Régulièrement sollicité par le Conseil départemental et ses partenaires pour donner son avis, son expertise citoyenne et améliorer les relations entre les partenaires et le public, les documents, les outils de communication, le GRCI a travaillé avec le Conseil départemental sur le Réseau social d'insertion et l'écriture du Règlement départemental unique d'aide sociale en 2023.

Ressources internes

Le Conseil départemental est une collectivité qui gère un budget de plus d'un milliard d'euros. 3 700 agents composent ses effectifs, dont 463 assistants familiaux. Il est donc essentiel que la collectivité rende compte de son action quotidienne.



Accompagner la collectivité dans ses démarches institutionnelles et juridiques

Dans sa nouvelle configuration en vigueur depuis le mois de septembre 2023, la Direction des affaires juridiques, de l'Achat et de la Questure (DAJAQ) a inscrit son fonctionnement dans la continuité, tout en se mobilisant sur les thématiques et les enjeux identifiés dans le cadre de sa réorganisation.

En premier lieu, elle a ainsi poursuivi son action en termes d'appui et de conseil juridique, de gestion du précontentieux et du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, y compris au titre du dispositif de protection fonctionnelle des agents de la collectivité, en accompagnant les agents victimes de faits délictuels dans l'exercice de leurs fonctions.

Identifié comme enjeu majeur, le développement d'une culture de l'éthique publique et de la déontologie s'est traduit en 2023, au sein de la DAJAQ et de manière transversale par un travail systématique d'appréhension et de traitement de ces questions concernant les élus départementaux ou les agents. Sous l'égide de la direction, l'année 2023 a d'ailleurs vu l'institution d'un « référent déontologue de l'élu », ainsi que la désignation, externalisée, d'un « référent alerte éthique ».

DIRECTION ADJOINTE DE L'ACHAT PUBLIC

Par ailleurs, la création en 2023 d'une Direction adjointe de l'achat public

(DAAP) marque un changement de paradigme dans les missions de la direction. L'évolution des règles juridiques de l'achat public, et le passage d'une logique de procédure à une logique de résultats économiques et qualitatifs, a ainsi conduit à redéfinir et à enrichir les actions de cette direction adjointe.

Cette nouvelle dynamique vise à créer les conditions d'un achat économiquement et qualitativement performant. L'élaboration du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) – avec la mobilisation de la Présidente de la Commission d'appel d'offres et de la Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et à la biodiversité, mais aussi le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage – a posé en 2023 les bases de cette ambition affichée par la Direction. Préparé également en 2023, l'accompagnement de la DAAP par un cabinet expert, dans la structuration de sa politique d'achat, au titre de l'action CESAR (Collectif engagé dans les stratégies d'achat responsables) portée par la CCI de l'Hérault, avec le soutien financier de l'ADEME Occitanie et de la Région Occitanie, participe de cette même ambition.

Il en est de même du renouvellement des conventions de partenariat avec les Chambres consulaires permettant la diffusion des consultations lancées par le Conseil départemental. C'est encore

le cas avec l'animation de rencontres thématiques portant sur l'optimisation et la simplification de la commande publique, ou encore permettant des démarches de médiation visant à assurer la prévention et la gestion des litiges en matière d'exécution des marchés.

L'office de la DAAP s'est enfin poursuivi autour de thématiques relatives à l'intégration de considérations sociales et environnementales dans les marchés et dans le déploiement d'actions de formation spécifiques. La DAAP a poursuivi en 2023 sa mission centrale de sécurisation des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, en termes d'analyse, de veille et de conseil juridique, le cas échéant en lien et en transversalité avec le Service juridique. Dans ce cadre, elle a accompagné et conseillé les directions acheteuses notamment en matière de conduite de projets structurants pour la collectivité (marchés des denrées alimentaires par exemple) et/ou de simplification de certaines procédures et formulaires s'y rattachant.

DIRECTION ADJOINTE DE LA QUESTURE ET DE L'ASSEMBLÉE

De même, la nouvelle Direction adjointe de la questure et de l'assemblée (DAQA), est la garante d'un fonctionnement institutionnel optimal et juridiquement sécurisé.

Elle n'a cessé d'être mobilisée tout au long de l'année 2023 au titre des réunions régulières du Conseil départemental et de la Commission permanente, de la préparation des sessions en lien avec la Direction générale et la Présidence, la rédaction et la publication des délibérations. Pilote, en lien avec la Direction de l'innovation et des systèmes d'information, dans le déploiement du nouveau logiciel de rédaction des rapports et délibérations (KDELIB), effectif depuis avril 2023, la DAQA a joué un rôle central dans l'accompagnement des services. Une gestion revisitée des projets de délibération au moyen d'un outil moderne et associant l'ensemble des acteurs concernés est ainsi venue participer à l'amélioration du service rendu, identifiée comme enjeu structurant par la direction. De même, la création en 2023 du pôle Questure rattaché à la DAQA a permis de traduire sur un plan organisationnel, parce qu'appréhendée de manière également prioritaire par la Direction, l'amélioration de

l'accompagnement des élus dans l'exercice de leur mandat. Ont émergé à cet égard en 2023 l'attention apportée à la prévention des conflits d'intérêt dans le cadre de la préparation des sessions de l'organe délibérant, la gestion des désignations et des frais de déplacement des conseillers départementaux dans les organismes extérieurs, ou encore la réflexion engagée en 2023 pour optimiser les dispositifs de formation propres aux élus.

SERVICE INSTRUCTION ET CONTRÔLE DES SUBVENTIONS

Pour sa part, le Service instruction et contrôle des subventions a procédé au cours de l'année 2023 à l'enregistrement de 5 143 demandes de subventions. Pour rappel, le SICS procède à l'enregistrement de l'ensemble des demandes de subventions après une pré-instruction. Il accompagne également dans leurs missions les utilisateurs du progiciel de gestion des subventions et s'assure

de la régularité des saisies opérées. La Direction a d'ailleurs fait le choix, au terme d'une consultation lancée en 2023 en vue du remplacement du progiciel PROGOS pour la gestion des demandes de subventions, du nouveau portail AIDEN, solution totalement dématérialisée pour le traitement des aides, de leur dépôt initial jusqu'à leur paiement. La mise en production du portail est prévue à l'été 2024.

SERVICE COURRIER

Les missions du service courrier se sont inscrites dans la continuité et ont permis de garantir la gestion et la distribution du courrier sur tout le territoire gardois. Le déploiement du logiciel de gestion de la dématérialisation des courriers (Elise) se poursuit. À terme, l'ensemble des services du Conseil départemental utilisera ce logiciel afin d'optimiser le suivi du courrier, de réduire les délais et les coûts d'exploitation, de simplifier les circuits et d'harmoniser les règles à l'échelle de la collectivité.

Mise en place d'un contrôle interne

La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans des démarches en faveur de la déontologie, de l'éthique, de la transparence et de la formalisation des processus de gestion, qu'elle a souhaité poursuivre en 2023 par la mise en place d'un système de contrôle interne.

En effet, des réglementations et normes successives imposent au secteur public local de mettre en place des démarches de prévention des atteintes à la probité (Loi SAPIN II du 9 décembre 2016) et plus récemment renforcent la responsabilité financière des services ordonnateurs (ordonnance du 23 mars 2022 portant réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics).

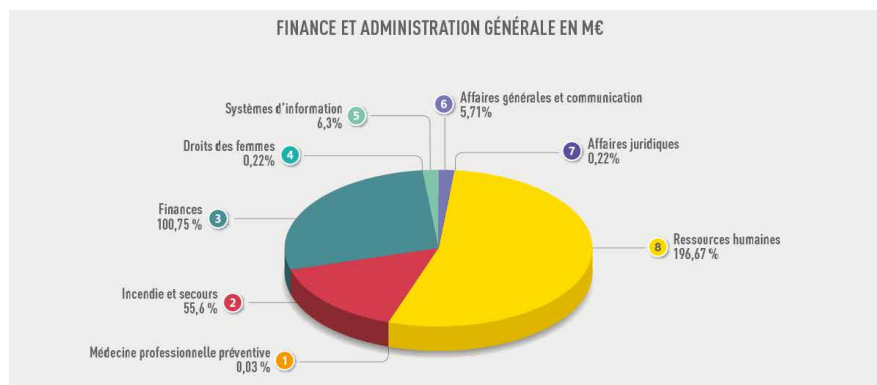
En 2023, pour accompagner cette nouvelle approche par les risques, produire une cartographie des risques

et préparer la mise en place d'un contrôle interne, un cabinet d'études a été missionné.

Il a pu réaliser 24 entretiens avec l'ensemble des directions, des élus et de la payeuse départementale afin de dresser l'état des lieux permettant d'établir des fiches de risques et une cotation des risques auxquels est confronté le département dans la perspective d'établir une cartographie des risques et un plan d'actions de remédiation.

La démarche va se poursuivre en 2024, permettant de finaliser la cartographie des risques d'atteinte à la probité et de ceux liés à la responsabilité des gestionnaires publics, la définition des plans d'actions pour les maîtriser et enfin de structurer une mission de contrôle interne.

Préserver durablement les finances du Conseil départemental



Au niveau de la préparation et de l'exécution budgétaire et financière, le pilotage des finances départementales avec une exécution budgétaire 2023 dégage un résultat excédentaire de 142,1 M€ en fonctionnement et un résultat excédentaire de 3 M€ en investissement (reports inclus) avec une activité importante du pré-contrôle des mandats de paiement (95 370) et des titres de recette (12 168).

En outre, la gestion optimisée de la trésorerie et de la dette représente 461,2 M€ à fin 2023, soit un désendettement de 34,3 M€ sur l'année 2023.

L'année 2023 a été fortement impactée par la préparation au changement de référentiel budgétaire et comptable pour une application de la nouvelle nomenclature au 1^{er} janvier 2024. À cette occasion, afin d'accompagner ce changement de référentiel, la collectivité a adopté un nouveau

Règlement budgétaire et financier. 16 opérations nouvelles et 2 opérations d'entretien du patrimoine (correspondant à 358 logements sociaux créés ou réhabilités) pour un montant de capital garanti total de 21,9 M€, ainsi que 2 opérations modifiées ont été actées en 2023.

Au titre du suivi des régies, 8 arrêtés ont été pris afin d'actualiser la gestion des régies d'avance et de secours (Alès, Le Vigan, Bagnols-sur-Cèze, Vauvert, Nîmes) et d'une régie de recette (Pont-Saint-Esprit).

Au 31 décembre 2023, le Conseil départemental a optimisé sa gestion pluriannuelle avec 66 autorisations d'engagement et 238 autorisations de programme.

Enfin, le pilotage et l'actualisation du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) départemental comprend 188 programmes et 344 sous-programmes au 31 décembre 2023 en lien avec les directions métier.

CHIFFRES CLÉS

Recettes réelles :

Investissement :
34,4 M€ (dont 10 M€ d'emprunts nouveaux)

Fonctionnement :
978,3 M€

Dépenses réelles :

Investissement :
169,3 M€ (dont 125,4 M€ hors dette)

Fonctionnement :
896,1 M€

Épargne brute :
82,2 M€

Capacité d'autofinancement brute :
77 M€

Dette :

Emprunts nouveaux :
10 M€

Emprunts remboursés :
43,9 M€, dont 1,3 M€ de dette assimilée au titre des baux emphytéotiques administratifs (BEA) avec les gendarmeries.

Dette réelle :

461,2 M€, dont 10 M€ de dette assimilée, constituée uniquement des baux emphytéotiques administratifs (BEA) avec les gendarmeries.

Capacité de désendettement :
6 ans

Moderniser et protéger le système d'information et les usages numériques

Le déploiement des outils collaboratifs de la suite Office 365 se poursuit avec notamment :

- Sharepoint (gestion des documents / listes) : mise en œuvre de la phase pilote avec la Direction générale adjointe des mobilités et de la logistique.
- Yammer (réseau social d'entreprise) : travail mené en collaboration avec la Direction de la communication.
- PowerApps et PowerAutomate : premier développement avec la Direction des ressources humaines pour la gestion des contrats à durée déterminée et définition et mise en œuvre d'une politique d'usage.

Sécuriser notre système d'information pour se prémunir d'actes malveillants est devenu un enjeu majeur pour notre collectivité. Dans le cadre du parcours de cybersécurité de France Relance, dont le pilotage a été confié à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), un plan d'actions a été mis en œuvre et a déjà porté ses fruits.

LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE SÉCURISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

L'hameçonnage



[C'est quoi ?](#)

L'hameçonnage (*phishing* en anglais) est une technique frauduleuse destinée à leurrer l'utilisateur pour l'inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe...) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance.

Des fiches réflexes sont disponibles. •

Poursuite du déploiement de campagnes de phishing afin de sensibiliser les agents aux risques de cyberattaques et à leur rôle dans la prévention.

- Poursuite des audits de sécurité.
- Mise en œuvre d'un plan d'actions de remédiation et prévention des risques avec :

- solution EDR (Détection des menaces de sécurité sur l'ensemble des équipements et analyse du comportement sur le réseau et les postes de travail en sus de l'antivirus classique),
- service d'observation et d'alerte en cas de cyber-attaque sur Office 365.
- Simplification et sécurisation de l'usage des mots de passe avec Windows Hello (à finaliser). Ouvrir la session avec un code PIN court qui ne change jamais.
- Organisation de la réponse à la menace cyber.
- Construction d'un plan de gestion de crise cyber.
- Construction d'un Plan de reprise d'activité pour la Direction générale adjointe des ressources internes.
- Rédaction d'une Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI).

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ET DES USAGES NUMÉRIQUES

Le développement de la mobilité et des usages numériques par la poursuite du déploiement des outils en lien avec les missions et les usages, notamment :

- Mise à disposition de matériel embarqué (PC portables, tablettes, téléphones) et de logiciels et univers de travail dématérialisés, afin de permettre aux agents du Conseil départemental de travailler sur tout le département. Cette évolution s'intègre dans une démarche importante de notre collectivité de maintenir et ancrer ses services publics de proximité sur l'ensemble du territoire.
- Nouvelle campagne de dotation en smartphones (évolution du parc à 1 200 unités).
- Augmentation du débit de 36 sites départementaux (passage à 100 Mb/s).
- Mise en place de systèmes de visioconférence dans les principaux sites du Conseil départemental.
- Déploiement d'une solution de téléphonie (MiCollab) permettant le travail hybride embarquée sur le PC et les smartphones.

Protéger les données personnelles

Pour se mettre en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018 dans les pays membres de l'Union Européenne, le Conseil départemental du Gard suit les recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

En 2023 ce sont 220 agents qui ont été sensibilisés à la protection et à la sécurité des données à caractère personnel. En 2022 ils étaient près de 550 agents. Tous les personnels qui travaillent quotidiennement sur des données confidentielles ou sensibles sont ainsi informés pour faire

face aux enjeux de sécurité et pour répondre correctement aux droits informatique et libertés des citoyens et des bénéficiaires.

Les services sociaux, les services supports, mais aussi les secrétariats de direction, ont bénéficié de cette sensibilisation organisée en présentiel sur 3h par groupe de 10 à 40 agents.

Le Conseil départemental a fait face à 2 incidents de sécurité sans conséquence majeure qui ont fait l'objet d'une notification de violation de données et de plusieurs rapports transmis à la CNIL.

Enfin, la cartographie générale des traitements de données est achevée.



La collectivité prend soin de ses agents

Le Service de Médecine professionnelle et préventive

Rattaché à la Direction générale adjointe des ressources internes, le Service de médecine professionnelle et préventive (SMPP) est l'un des acteurs indispensables de la démarche de prévention de la santé des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents et assistants familiaux du Conseil départemental. 10 personnes forment ainsi une équipe pluridisciplinaire composée de 2 médecins, 1 psychologue, 2 infirmières, 1 technicienne et 4 agents administratifs.

Les missions du psychologue du travail s'inscrivent dans un cadre individuel ou collectif. 77 entretiens individuels et 24 entretiens collectifs ont été réalisés en 2023, ainsi que de nombreux conseils et soutiens managériaux et de multiples entretiens téléphoniques (soutiens et conseils psychologiques). 101 consultations individuelles et/ou collectives par le psychologue.

Au travers de ces consultations, 118 avis d'inaptitudes et 385 notes/rapports ont été rédigés.

Les infirmières de prévention interviennent dans le cadre de consultations non planifiées. Elles gèrent les trousseaux de secours équipant tous les services de la collectivité, suivent les études ergonomiques et l'animation de formations dans le cadre d'actions collectives concernant les addictions (alcool, tabac, accidents de la route...). Elles contribuent également aux entretiens infirmiers des agents, notamment entre 2 visites médicales.

1 765

agents ont été reçus par le SMPP, dont :

- 804 visites avec un médecin
- 418 entretiens infirmiers
- 211 entretiens/avis pour temps partiels thérapeutiques (initial et/ou renouvellement)
- 88 études de postes dont 65 en lien avec la RQTH
- 90 agents ont souhaité bénéficier de la vaccination grippale.

Dans les collèges

Pour les agents des collèges, l'objectif est de réduire les atteintes à la santé liées à l'activité physique, gestuelle et posturale inhérente à leurs fonctions mais aussi aux difficultés relationnelles au sein des équipes.

À ce titre, le service Prévention et qualité de vie au travail (SPQVT) et la Direction éducation, jeunesse culture et sport (DEJCS) ont organisé le 1^{er} séminaire « Journée des collèges et santé et sécurité au travail », journée dédiée à la prévention à destination de l'ensemble des personnels adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE) et des adjoints-gestionnaires des collèges concernés au cours de laquelle différentes thématiques ont été abordées :

- La prévention des risques physiques liés à l'activité gestuelle et posturale via des vidéos et des ateliers de prévention animés par des ostéopathes avec des études concrètes des différents postes de travail
- La prévention des risques psychosociaux via des animations jouées par une compagnie de théâtre forum mettant en scène des situations conflictuelles.
- De même, les agents ont bénéficié d'une présentation complète sur les acteurs et dispositifs en santé-sécurité au travail de la collectivité.

Cette journée s'est déroulée le 24 avril 2023 pour les agents des collèges du secteur Grand-Nîmes et le 25 avril 2023 pour les agents des collèges du secteur Uzège Gard Rhodanien. Au total, 270 agents ont été réunis sur ces 2 journées.

Les agents des collèges des deux autres secteurs (Cévennes Aigoual et Camargue Vidourle), sont invités les 8 et 9 avril 2024 soit 289 agents.

LA COLLECTIVITÉ PREND SOIN DE SES AGENTS

Le Service prévention et qualité de vie au travail

Le Service prévention et qualité de vie au travail (SPQVT), relevant de la Direction des ressources humaines, a pour mission principale d'assister les services et les directions dans tous les domaines relatifs aux conditions de travail et à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Il est également chargé de gérer les absences pour raisons de santé, d'accompagner les personnes en situation de handicap et d'apporter un soutien social aux agents. En mettant l'accent sur la prévention et le bien-être du personnel, ce service coordonne des actions visant à garantir leur sécurité et leur épanouissement au sein de leur environnement professionnel.

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Poursuite du projet de refonte du réseau des acteurs de la santé et de la sécurité au travail (SST), visant à améliorer et à renforcer l'organisation générale de la collectivité en matière de prévention des risques professionnels. Le but est d'actualiser le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et de mettre en œuvre les actions qui découlent de cette actualisation.
- Pour cela, plusieurs sessions de formation ont été organisées en interne, comme détaillé dans la section « Formations internes ».

- Lancement d'un projet pour l'acquisition et le déploiement d'un logiciel dédié à l'actualisation de l'évaluation des risques professionnels au sein des différents directions et services de la collectivité. Après avoir effectué une analyse comparative avec d'autres collectivités, un comité d'utilisateurs, comprenant des représentants de différentes directions telles que DLOG, DETR, LABO, DGADS, DISI et DRH, a été mis en place pour mener des tests utilisateurs afin de comparer deux logiciels d'évaluation des risques professionnels. Actuellement, nous sommes en phase d'acquisition de l'outil TDC sécurité, logiciel spécialisé.
- Nos conseillers en prévention ont animé 50 sessions de formation



Circuit d'éveil musculaire



ANCRAGE

- Jambes légèrement écartées, genoux déverrouillés, posez une main sur la poitrine et l'autre sur le ventre pour sentir votre respiration (5 fois).



1 Friction des poignets

- Faites glisser votre main autour du poignet. Faites une rotation combinée entre la main et le poignet.
- Faites 5 rotations dans un sens puis 5 dans l'autre. Puis changez de main.



2 Friction des coudes

- Faites glisser votre main autour du coude. Faites une rotation combinée entre la main et le coude.
- Faites 5 rotations vers l'intérieur puis 5 vers l'extérieur. Puis changez de bras.



interne sur la Santé et la Sécurité au Travail, réparties comme suit :

- 21 sessions dédiées à l'évacuation en cas d'incendie,
- 2 sessions axées sur l'accueil des nouveaux arrivants des collègues,
- 9 sessions portant sur la sécurité des agents et des usagers, la signalisation temporaire et d'urgence, ainsi que la formation préalable à l'accès au réseau,
- 3 sessions consacrées à l'habilitation électrique,
- 7 sessions destinées à former les acteurs de la santé et de la sécurité au travail,
- 5 sessions traitant des travaux en hauteur,
- 1 session consacrée à la formation de Sauveteur secouriste du travail,
- 2 sessions axées sur l'activité physique gestuelle et posturale.

PLAN D' ACTIONS SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- En avril 2023, le Service de prévention et de qualité de vie au travail a organisé et animé deux séminaires intitulés « Journées des collègues en santé et sécurité au travail », mettant l'accent sur la prévention des Risques psychosociaux et des troubles musculosquelettiques, destinés aux territoires du Grand Nîmes et de l'Uzège Gard Rhodanien. (Voir « Zoom sur l'action menée auprès des agents des collègues »).
- poursuite de l'évaluation des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail du personnel travaillant au Service propreté et hygiène des locaux (SPHL).

- Des sessions de formation ont été initiées pour le personnel de la Direction générale adjointe des solidarités afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du comportement, avec une autre session prévue pour 2024.

Trois modules de formation, animés par un cabinet de conseil externe, ont été déployés dans le but de promouvoir une culture collective de prévention des violences internes.

Le premier module vise à fournir aux membres du Comité social territorial, ainsi qu'aux agents impliqués dans les procédures et aux cadres, les outils nécessaires pour mener des enquêtes internes.

Le 2^e module propose une mise en pratique de la réalisation d'enquêtes internes à travers des simulations.

Le 3^e module met l'accent sur la compréhension des conflits, l'analyse des situations, l'accueil des agents et la proposition de solutions, avec des exercices de simulation d'entretiens dirigés par les encadrants. En 2023, en collaboration avec le SEAP, cinq sessions de formation ont été organisées, avec la participation de 52 agents.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS

Les assistantes sociales du personnel ont organisé 695 rencontres avec les agents, tenu 123 permanences dans différents sites du Conseil départemental, effectué 44 visites à domicile, et traité 47 recueils de signalements de violences internes, en plus de présenter 279 dossiers en commission des aides en faveur des agents départementaux.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- La référente handicap a reçu 169 agents, impulsé 23 études ergonomiques pour le maintien en emploi, coordonné des ajustements de l'environnement de travail qui ont conduit à 45 commandes de matériel, et enregistré 156 notes de recommandations de la médecine du travail pour les aménagements de postes dans les collèges. De plus, 5 agents ont reçu un soutien financier supplémentaire du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique(FIPHFP) pour leurs prothèses auditives, et 18 agents ont bénéficié de l'aide d'un assistant de vie professionnelle, dont 17 provenant des collègues.
- Journée « DUODAY » en partenariat avec Cap emploi. L'objectif de cette initiative est de faciliter l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail et de lutter contre les préjugés. Dix personnes en situation de handicap ont été accueillies lors de l'événement 2023. Cette journée a été fructueuse à la fois pour les participants et pour la collectivité. Bien que l'une des personnes ait décliné une offre de contrat à durée déterminée à temps plein ne correspondant pas à ses attentes, trois offres de stage ont été proposées aux participants. De plus, une personne a confirmé son projet professionnel grâce à cette immersion, tandis qu'une autre s'est positionnée sur une offre d'emploi pour un poste de chargée d'accueil.

Des agents au service de tous

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

96 agents travaillent à la Direction des ressources humaines (DRH). Ils sont répartis en 5 services et plus de 10 000 actes sont passés pour la gestion des carrières des agents.

• Une campagne de promotion favorable aux agents

La politique du Conseil départemental en matière de promotion des agents leur permet de bénéficier d'une évolution professionnelle et d'un déroulement de carrière favorable dans leur cadre d'emplois.

Ainsi, 260 agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2023 (118 hommes et 142 femmes) et 79 agents ont bénéficié d'une promotion interne en 2023 (45 hommes et 34 femmes).

• La formation au Conseil départemental en 2023

Les agents ont pu bénéficier de 3 080 jours de formations individuelles organisées par le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT). Sur l'année 2023, l'équipe formation a organisé 425 jours de formations collectives internes.

La collectivité a consacré 41 475 € pour des formations en lien avec une évolution professionnelle.

• Recrutements au Conseil départemental en 2023

Les conseillers en recrutement de la Direction des ressources humaines sont chargés de conseiller et d'accompagner les directions dans leurs process de recrutement que ce soit dans le cadre de recrutements permanents ou de recrutements non permanents (renforts, remplacements, apprentis...)

En 2023 la collectivité a procédé à :

- 324 recrutements sur emplois permanents
- 254 recrutements sur emplois non permanents

• Conseil en évolution professionnelle

Les conseillers en évolution professionnelle accompagnent les agents dans leur mobilité choisie ou subie. Ils apportent des conseils visant à définir un projet professionnel avec des préconisations et des actions à planifier et

accompagnent les agents dans la mise en œuvre du projet avec l'aide éventuelle d'outils proposés par notre collectivité et de dispositifs réglementaires (coaching, préparations aux entretiens de recrutement, VAE, bilans de compétences, formation professionnelle...). Dans ce cadre, ce sont environ 400 agents qui ont été reçus en 2023.

• Coaching interne

La collectivité a fait le choix de se doter d'un réseau de coachs internes.

Dans ce cadre 517 heures de coaching ont été effectuées (pour 82 coachings individuels – 2 coachings collectifs)

• Une action sociale de qualité

En 2023, l'action sociale du personnel a été un axe très fort avec notamment des mesures en faveur du pouvoir d'achat décidées par l'Assemblée départementale.

Ainsi la participation de la collectivité sur la prévoyance est passée de 15 € à 25 € et la participation à la restauration est passée de 1,50 € à 5,10 €. Les prestations sociales complémentaires versées aux agents s'élèvent à 383 871 € pour la prévoyance et 291 350 € pour la santé.

L'action sociale se traduit également par la participation du Conseil départemental au Comité national d'action sociale (CNAS) afin de faire bénéficier les agents de prestations et aides en matière sociale, culturelle et de loisirs (787 859 €). À ce dispositif, s'ajoutent 130 422 € versés au titre d'aides complémentaires. Le Conseil départemental réserve toujours 15 places



La journée de Noël rencontre toujours un joli succès.

à la crèche Émile Attia de Nîmes pour les enfants de son personnel.

Pour les fêtes de fin d'année, outre l'après-midi récréative pour les enfants de 0 à 10 ans au Pont du Gard, des cartes cadeau d'une valeur de 37 € sont prévues pour 1 010 enfants de 11 à 16 ans (ces derniers ne bénéficiant pas de l'aide du CNAS prévue pour les enfants âgés de 0 à 10 ans).

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le Service accueil relations avec les usagers est chargé d'accueillir, renseigner, informer, orienter les usagers gardois appelant le département ou se présentant dans les accueils des bâtiments départementaux : Hôtel du Département, Maison du Département et Maison départementale.

• L'accueil téléphonique en 2023 :

- Total appels répondus : 119 215 avec une moyenne de 4 agents par jour
- Total réponse niveau 1 (réponse simple) : 93 830 soit 79 %
- Total réponse niveau 2 (nécessitant une réponse par les services spécialisés) : 25 385 soit 21 %

• L'accueil physique en 2023 :

Hôtel du Département - total personnes reçues : 2 000

- 54 % rendez-vous des élus.
- 46 % réunions, dotations, rendez-vous avec les services...

Maison du Département - total personnes reçues : 8 100

- 55 % réunions, formations.
- 8,6 % jury de recrutement.
- 20,89 % rendez-vous avec la Médecine professionnelle et préventive, rendez-vous avec internes.

Maison départementale - total personnes reçues : 37 293

- 12 % (4 303) reçues en 2^e niveau par l'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- 28 % (10 557) dépôt et retrait dossier de demande MDPH.
- 8 % (2 882) reçues en 2^e niveau par le service Mineurs non accompagnés (MNA).
- 26 % (9 826) nouveaux arrivants MNA.
- 23 % (8 664) autres publics.

Mission Innovation design organisation et communauté Eureka



La Mission Innovation Design Organisation (MIDO) intervient à deux niveaux du management des politiques publiques : l'ingénierie et leur mise en œuvre.

Concrètement, elle accompagne les directions et services, à leur demande, pour répondre à des besoins de conseil ou de méthode, qu'elle déploie pour ses commanditaires. Elle mobilise tout particulièrement ses compétences en

design social/ design de services (3 agents, 1 titulaire et 2 contractuels en renfort) pour l'émergence de projets (ex : projets du Conseil départemental des jeunes), l'amélioration de services à l'utilisateur (ex : mobilisation des dispositifs de prévention des expulsions domiciliaires) ou en design d'organisation (DRH).

En 2023, 16 missions ont été engagées et/ou finalisées. Son savoir-faire est également mobilisé lors d'ateliers de concertation citoyenne, qu'elle anime ou co-anime selon le besoin. Elle intervient aussi dans le pilotage du projet de mutation du Centre sportif du Gard à Méjannes-le-Clap.

Avec des outils différents, la communauté Eureka – 25 consultants actifs au sein des différentes directions – continue d'être sollicitée.

Cinq séquences (world café avec les jeunes élus du CDJ, ateliers internes bilan carbone, séminaire de direction interne d'une direction, ateliers de concertation des partenaires pour le programme Qualité alimentaire...).

Entretenir et valoriser notre patrimoine bâti et notre parc de matériel

Le Conseil départemental a poursuivi en 2023 sa stratégie d'optimisation du patrimoine immobilier et mobilier et du parc de véhicules des agents départementaux.

C'est notamment le cas du projet, initié en 2023, de requalification de l'actuelle Maison du Département à Nîmes et de ses abords, afin d'y implanter le nouvel Hôtel du Département en 2024. Cette opération s'inscrit dans la requalification et la rénovation énergétique des bâtiments.

En 2023, le Parc Meynier de Salinelles, à Nîmes, a également fait l'objet d'un projet de restauration et d'aménagement qui permettra sa réouverture au public en 2024.

La rénovation des Centres médico-sociaux (CMS) s'est poursuivie en 2023, avec des investissements à hauteur de 2,14 M€ portant sur :

- l'ouverture du nouveau CMS de Quissac relocalisé dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie,

- le lancement des travaux de construction du CMS de Villeneuve-lez-Avignon,
- les études de maîtrise d'œuvre du CMS de Marguerittes, qui sera relocalisé dans un projet mutualisé porté par la commune
- le concours d'architecte pour la reconstruction d'un CMS à Saint-Hippolyte-du-Fort
- les travaux de maintenance et d'agencement sur les CMS existants.

Concernant les bâtiments des pôles d'exploitation routiers, l'année 2023 a été marquée par le lancement de la construction du Pôle d'équipement routier (PER) de Pont-d'Hérault, les études et travaux de restructuration et d'extension des PER de Lasalle et Camprieu. En outre, le Conseil départemental a décidé de lancer un projet de construction d'un pôle d'exploitation mutualisé avec un Centre de secours à Bagard.

Le Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap a également fait l'objet de travaux importants, ayant permis en juin 2023 d'offrir des hébergements labellisés et un préau sportif afin d'accueillir le Centre de préparation des Jeux olympiques.

Pour permettre le fonctionnement des services, 6,5 M€ ont été consacrés à la gestion du parc immobilier et à la flotte des véhicules. L'année a été marquée par le montant des marchés d'assurance et l'augmentation du prix des carburants.

Les moyens consacrés à l'environnement du travail de l'ensemble des agents, se sont élevés à 2,8 M€ en fonctionnement, consacrés aux achats de fournitures pour les ateliers, aux travaux d'entretien des locaux et aux achats de fournitures et la gestion des équipements nécessaires à l'activité des services.

En parallèle 2,16 M€ ont été consacrés en investissement pour la maintenance des sites, aux achats de gros équipements et de mobilier.





Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

